

MAPA-MAB VIE

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE 2023

MAPA-MAB SGAM

SYNTHÈSE	6
MAPA	6
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	8
MAPA-MAB VIE	10
MAPA-MAB SGAM	11
PARTIE A : ACTIVITÉS ET RÉSULTATS.....	13
A.1 ACTIVITÉS	13
MAPA	13
A.1.1 Présentation générale	13
A.1.2 Faits marquants et activités de la période de la MAPA.....	14
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	14
A.1.1' Présentation générale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	14
A.1.2' Faits marquants et activités de la période de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	15
MAPA-MAB VIE	15
A.1.1" Présentation générale de MAPA-MAB VIE	15
A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB VIE	16
MAPA-MAB SGAM	16
A.1.1"" Présentation générale de MAPA-MAB SGAM	16
A.1.2"" Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB SGAM	17
A.2 Évolution du résultat de souscription.....	17
MAPA	17
Mutuelle d'assurance de la Boulangerie	19
MAPA-MAB VIE	19
MAPA-MAB SGAM	20
A.3 Évolution des produits financiers.....	21
A.4 Autres produits et dépenses.....	22
A.5 Autres informations.....	23
PARTIE B - SYSTÈME DE GOUVERNANCE	24
B.1 Exigences générales de gouvernance	24
MAPA	24
B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA.....	24
B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA	24
B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA	26
B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA	27
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	27
B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	27
B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	28

B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	29
B.1.4' Politiques et principes de rémunération de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	30
MAPA-MAB VIE	30
B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB VIE	30
B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAPA-MAB VIE	30
B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB VIE ..	31
B.1.4" Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB VIE	32
MAPA-MAB SGAM	32
B.1.1"" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM ..	32
B.1.2"" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle MAPA-MAB SGAM	33
B.1.3"" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB SGAM	33
B.1.4"" Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-MAB SGAM	34
B.1.5 Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB SGAM	34
B.1.6 Les quatre fonctions-clés définies par Solvabilité II	35
B.2 Exigences générales de compétence d'honorabilité	36
B.3 Système de gestion des risques de MAPA-MAB SGAM	37
B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation.....	37
B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité	38
B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs	39
B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision	39
B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque	39
B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente"	41
B.3.7 Évaluations de crédit	42
B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-MAB SGAM.....	43
B.3.9 Intégration de la gestion des risques dans le groupe MAPA-MAB SGAM	43
B.3.10 Autres informations	43
B.4 Système de contrôle interne	44
B.4.1 Description du système de contrôle interne	44
B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne	44
B.5 Fonction audit interne.....	45
B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne.....	45
B.5.2 Description des audits internes.....	45
B.5.3 Plan d'audit	45
B.6 Fonction actuarielle	45
B.7 Sous-traitance	46
B.8 Autres informations	47

PARTIE C – PROFIL DE RISQUES	48
C.1 Risque de souscription.....	48
C.2 Risque de marché	49
C.3 Risque de crédit	49
C.4 Risque de liquidité.....	49
C.5 Risque opérationnel.....	50
C.6 Autres risques importants	50
C.6.1 Risque de longévité ou actif-passif	50
C.6.2 Risque de défaut	51
C.6.3 Risque lié à l'inflation.....	51
C.6.4 Risque de contagion	51
C.6.5 Risque de défaut des obligations	51
C.6.6 Risques stratégiques	51
C.6.7 Risques de changement économique, politique et réglementaire.....	52
C.6.8 Risque de concurrence.....	52
C.6.9 Risque de réputation ou de notoriété.....	52
C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques	53
C.7.1 Exposition au Risque.....	53
C.7.2 Concentration des risques.....	55
C.7.3 Atténuation des risques.....	55
C.7.4 Résultats et analyses des tests de résistance	56
C.7.5 Autre information importante.....	62
PARTIE D - VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ.....	63
D.1 Actifs	63
D.1.1 Placements.....	63
D.1.2 Autres actifs.....	64
D.2 Provisions techniques.....	65
D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées – Méthodes, hypothèses et valorisations....	65
D.2.2 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II.....	69
D.2.3 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques	70
D.3 Autres passifs	70
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	72
D.5 Autres informations	72
PARTIE E – GESTION DU CAPITAL	73
E.1 Fonds propres	73
E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II	73
E.1.2 Qualité des fonds propres	75
E.1.3 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres.....	75

E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis (SCR / MCR).....	75
E.2.1 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du SCR	75
E.2.2 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du MCR.....	77
E.2.3 Valorisation du SCR et MCR.....	77
E.2.4 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR.....	78
E.3 Informations en cas d'utilisation d'un modèle interne	78
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	78
E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR.....	78
E.6 Autres informations	79
PARTIE F - GLOSSAIRE.....	80
PARTIE G - ANNEXES – ETATS QUANTITATIFS ANNUELS	81

SYNTHÈSE

MAPA

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2023 ont été les suivants :

- le durcissement des conditions de renouvellement des traités de réassurance qu'a subi la MAPA, comme l'ensemble du marché en 2023, n'a pas permis de couvrir la sinistralité aussi bien que sur 2022, tant est si bien que le résultat technique net de réassurance 2023 est inférieur à celui 2022 alors même que la sinistralité 2023 est beaucoup moins importante que l'année précédente ;
- la multitude d'évènements naturels en 2023 tels que les six tempêtes, le tremblement de terre dans la région Grand-Ouest, les trois périodes orageuses ainsi que les inondations dans les Hauts-de-France sont évalués à plus de 8 Millions d'euros pour la mutuelle, avant l'intervention des réassureurs ;
- sans être l'initiatrice et profitant de l'opportunité, la MAPA a cédé des titres de participations réalisant une forte plus-value financière.

Le résultat net comptable de la MAPA au 31 décembre 2023 s'élève à -759 K€ contre -4 224 K€ au 31 décembre 2022.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de la MAPA en 2023.

Le **profil de risques** de la MAPA n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA. Les risques majeurs identifiés pour la MAPA sont au nombre de cinq :

- le risque informatique lié à la sécurité ;
- le risque de recul ou de stagnation du développement commercial ;
- le risque de non-conformité RGPD ;
- le risque d'insuffisance de marge technique ;
- les risques psychosociaux.

Pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		244 228	177 016	Passif (hors fonds propres)
314 148	263 474	69 919	86 458	Fonds propres de base
		314 148	263 474	Total passif

- À l'actif :
 - X en normes comptables, les placements sont valorisés à leur prix d'achat, diminués des amortissements et provisions quand il y en a, alors que dans les états prudentiels les placements sont évalués à leur valeur de marché à la date de la clôture. Cette différence de valorisation, soit -3,9 M€ dans les états prudentiels, se constate essentiellement sur les placements sur les marchés financiers, en moins-values latentes ;
 - X sur les autres actifs, trois lignes ont des méthodes de valorisation différentes, il s'agit :
 - des immobilisations incorporelles valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
 - des créances des réassureurs, valorisées à partir de l'évaluation actuarielle des sinistres ;
 - et des coupons courus des obligations d'entreprise qui sont valorisés de la même manière mais inclus dans les autres actifs dans les états financiers et dans les placements dans les états prudentiels.

Ainsi, les valorisations prudentielles de ces actifs sont inférieures de 55 M€ à celles des états financiers ;

- Au passif :
 - X en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés ;

- X en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Le taux de couverture du SCR a très légèrement augmenté entre 2022 et 2023, passant de 139% à 140%. Cela s'explique par le rôle de la réassurance, comblant le résultat technique négatif de la MAPA. En effet, plusieurs éléments pèsent sur le résultat : sinistralité climatique forte, une inflation pouvant atteindre 10% sur certaines branches comme l'Automobile, ainsi que le désengagement de l'État sur les remboursements de Santé qui pèse sur la rentabilité de la MAPA.

Le Capital de Solvabilité Requis est quant à lui plutôt stable avec la conjugaison de la diminution de nos risques de Marché, due des liquidations de placements, et l'augmentation de nos risques de souscription, consécutive à celle des primes pour 2023.

Ainsi, le ratio de solvabilité stagne principalement en raison : d'un résultat 2023 techniquement déficitaire, de la réalisation d'une plus-value financière, et du mécanisme de réassurance.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Sur l'**activité et les résultats**, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie a cédé partiellement son portefeuille actions, obligations et monétaires à la MAPA. En contrepartie, la MAPA verse à la Mutuelle de la Boulangerie des intérêts.

Le résultat net comptable de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en 2023 s'élève ainsi à 11 K€ contre 84 K€ au 31 décembre 2022.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en 2023.

Le **profil de risques** de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa cinquième année. Les risques majeurs identifiés pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie sont au nombre de 2 :

- le risque informatique lié à la sécurité ;
- le risque de non-conformité RGPD.

Pour chacun de ces risques, un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		32 944	35 291	Passif (hors fonds propres)
64 306	80 429	31 362	45 138	Fonds propres de base
		64 306	80 429	Total passif

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- à l'actif : la différence entre la valorisation des biens immobiliers à des fins de solvabilité et celle dans les états financiers correspond d'une part aux amortissements enregistrés dans les états financiers conformément aux règles comptables et, d'autre part, à la différence, positive ou négative, entre la valeur d'achat et la valeur d'expertise. Ainsi, plus les biens sont anciens dans le bilan, plus l'écart entre la valeur comptable et la valeur d'expertise est important. La plus-value latente représente 15,8 M€ pour cette seule classe d'actif ;
- au passif :
 - en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés. Les sinistres survenus en fin

d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés ;

- en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Avec des fonds propres couvrant 1 127% du Minimum de **Capital Requis** (MCR), le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie s'élève à 381% au 31 décembre 2023.

Ces fonds propres admissibles en couverture du SCR et du MCR ont diminué de 4,7% par rapport à la clôture 2022.

MAPA-MAB VIE

Sur l'activité et les résultats, il n'y a pas de fait marquant, les résultats sont conformes aux prévisions.

Le résultat net comptable de MAPA-MAB VIE en 2023 s'élève ainsi à 358 K€ contre 252 K€ au 31 décembre 2022.

Le **système de gouvernance** de MAPA-MAB VIE satisfait aux obligations du régime Solvabilité II. La nomination d'un Directeur Général Délégué et de quatre responsables de Fonction-clé que sont, l'Audit Interne, la Conformité, la Gestion des Risques et l'Actuariat avec des exigences en matière de compétences et d'honorabilité répond à la réglementation.

Le **profil de risques** de MAPA-MAB VIE ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques est intégré à celui de la MAPA qui se consolide au fil des exercices.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants (en K€) :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		659	255	Passif (hors fonds propres)
7 048	6 771	6 388	6 516	Fonds propres de base
		7 048	6 771	Total passif

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- à l'actif : les immobilisations incorporelles sont valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
- au passif :
 - X en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée. Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs ;
 - X en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

La société MAPA-MAB VIE, nouvellement créée, dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques liés à ses activités. En effet, le taux de couverture du Minimum de Capital Requis (MRC) est de 163%, et le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) est de 550%.

MAPA-MAB SGAM

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2023 ont été les suivants :

- le durcissement des conditions de renouvellement des traités de réassurance qu'a subi la MAPA, comme l'ensemble du marché en 2023, n'a pas permis de couvrir la sinistralité aussi bien que sur 2022, tant est si bien que le résultat technique net de réassurance 2023 est inférieur à celui 2022 alors même que la sinistralité 2023 est beaucoup moins importante que l'année précédente ;
- la multitude d'évènements naturels en 2023 tels que les six tempêtes, le tremblement de terre dans la région Grand-Ouest, les trois périodes orageuses ainsi que les inondations dans les Hauts-de-France sont évalués à plus de 8 Millions d'euros pour la mutuelle, avant l'intervention des réassureurs ;
- dans le cadre de sa politique de placement, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie a cédé partiellement son portefeuille actions, obligations et monétaires à la MAPA ;
- sans être l'initiatrice et profitant de l'opportunité, la MAPA a cédé des titres de participations réalisant une forte plus-value financière.

Le résultat net comptable de MAPA-MAB SGAM au 31 décembre 2023 s'élève à +10 K€ contre - 4 195 K€ au 31 décembre 2022.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de MAPA-MAB SGAM en 2023.

Le **profil de risques** de MAPA-MAB SGAM n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA. Les risques majeurs identifiés pour MAPA-MAB SGAM sont au nombre de cinq :

- le risque informatique lié à la sécurité ;
- le risque de recul ou de stagnation du développement commercial ;
- le risque sur une insuffisance de marge technique ;
- le risque de développement du courtage ;
- les risques psychosociaux.

Pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		257 485	190 030	Passif (hors fonds propres)
358 067	319 654	100 582	129 624	Fonds propres de base
		358 067	319 654	Total passif

- À l'actif :
 - X en normes comptables, les placements sont valorisés à leur prix d'achat, diminués des amortissements et provisions quand il y en a, alors que dans les états prudentiels les placements sont évalués à leur valeur de marché à la date de la clôture. Cette différence de valorisation, soit +15 M€ dans les états prudentiels, se constate sur les titres de participation et l'immobilier. Les placements sur les marchés financiers sont, quant à eux, en moins-values latentes.
 - X sur les autres actifs, trois lignes ont des méthodes de valorisation différentes, il s'agit :
 - des immobilisations incorporelles valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
 - des créances des réassureurs, valorisées à partir de l'évaluation actuarielle des sinistres ;
 - et des coupons courus des obligations d'entreprise qui sont valorisés de la même manière mais inclus dans les autres actifs dans les états financiers et dans les placements dans les états prudentiels.
- Ainsi, à l'inverse des placements, les valorisations prudentielles de ces actifs sont inférieures de 60 M€ à celles des états financiers ;

- Au passif :
 - X en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres «Compléments Frais Médicaux» qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés ;

 - X en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Le taux de couverture du SCR a diminué entre 2022 et 2023, passant de 183% à 177%. Cela s'explique par le rôle de la réassurance, comblant le résultat technique négatif de MAPA-MAB SGAM. En effet, plusieurs éléments pèsent sur le résultat : sinistralité climatique forte, une inflation pouvant atteindre 10% sur certaines branches comme l'Automobile, ainsi que le désengagement de l'État sur les remboursements de Santé qui pèse sur la rentabilité de MAPA-MAB SGAM.

Le Capital de Solvabilité Requis est en augmentation, avec la conjugaison de la diminution de nos risques de Marché, due des liquidations de placements, et l'augmentation, plus forte, de nos risques de souscription, consécutive à celle des primes pour 2023.

Ainsi, le ratio de solvabilité stagne principalement en raison : d'un résultat 2023 techniquement déficitaire, de la réalisation d'une plus-value financière, et du mécanisme de réassurance.

PARTIE A : ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 ACTIVITÉS

MAPA

A.1.1 Présentation générale

La MAPA, Mutuelle d'Assurance des Professionnels de l'Alimentaire, est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. Elle est spécialisée dans l'assurance non-vie des professions alimentaires. Elle propose aux artisans et commerçants indépendants et leurs salariés de cette branche des garanties d'assurance sur les risques suivants : automobile, responsabilité civile professionnelle et familiale, maladie, incendie, vol, dégâts des eaux, tempête, bris de glace, bris de machine, défense et recours, navigation de plaisance, individuelle accident, marchandises transportées, protection juridique, assistance.

En partenariat avec d'autres sociétés qui portent le risque d'assurance ou financier, la MAPA distribue auprès de ses sociétaires des produits d'épargne, d'assurance-vie, de prévoyance, de retraite et de prêts. Elle développe également des services avec des partenaires spécialisés inclus dans les contrats d'assurance afin de répondre au mieux aux besoins des sociétaires tels des réseaux d'opticiens, de dentistes, de réparateurs automobiles.

La mutuelle dispose de 76 agences localisées en grande majorité dans les préfectures départementales. Ses produits sont vendus par un réseau de 325 salariés. Son siège social est situé à Saint-Jean-d'Angély en Charente-Maritime, département où elle fut fondée en 1911, et regroupe 254 salariés.

L'organisation de la société s'articule autour de cinq Directions pour l'exercice 2023 :

- la Direction Générale ;
- la Direction Assurance et Services ;
- la Direction Développement ;
- la Direction Administrative et Financière ;
- la Direction des Systèmes d'Informations ;
- la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne.

Pour la maîtrise des coûts des sinistres, la MAPA a mis en place un réseau d'une dizaine d'inspecteurs indemnisation salariés qui interviennent pour les paiements de sinistres.

Avec 207 millions d'euros de primes, la MAPA représente moins de 0,25% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait d'elle un acteur de taille modeste. En tant que mutuelle professionnelle, son profil de risque est simple. Elle dispose de 70 millions d'euros de fonds propres fin 2023.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance. L'ACPR est située 4 place de Budapest dans le 9^{ème} arrondissement de Paris.

La MAPA missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT dont les adresses sont respectivement au 5 rue François Hennebique 17140 Lagord

et au 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2022 sont approuvés sans réserve.

A.1.2 Faits marquants et activités de la période de la MAPA

Les faits marquants de l'exercice 2023 sont les suivants :

- le durcissement des conditions de renouvellement des traités de réassurance qu'a subi la MAPA, comme l'ensemble du marché en 2023, n'a pas permis de couvrir la sinistralité aussi bien que sur 2022, tant est si bien que le résultat technique net de réassurance 2023 est inférieur à celui 2022 alors même que la sinistralité 2023 est beaucoup moins importante que l'année précédente ;
- la multitude d'évènements naturels en 2023 tels que les six tempêtes, le tremblement de terre dans la région Grand-Ouest, les trois périodes orageuses ainsi que les inondations dans les Hauts-de-France sont évalués à plus de 8 Millions d'euros pour la mutuelle, avant l'intervention des réassureurs ;
- dans le cadre de sa politique de placement, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie a cédé partiellement son portefeuille actions, obligations et monétaires à la MAPA ;
- sans être l'initiatrice et profitant de l'opportunité, la MAPA a cédé des titres de participations réalisant une forte plus-value financière.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

A.1.1' Présentation générale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Créés en 1932, les Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (RCBF), société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances, sont spécialisés dans l'assurance non-vie des boulangers et boulangers-pâtisseries. Les contrats proposés sont de plusieurs types : complémentaire de frais médicaux, indemnité journalière, allocation quotidienne hospitalière, assurance individuelle accident, prévoyance, responsabilité civile professionnelle et familiale, protection juridique. Les agréments datent du 24 avril 1943 et 16 septembre 1946.

Les produits d'assurance « décès toutes causes » distribués par le réseau de conseillers commerciaux de la MAPA sont portés depuis le 1^{er} janvier 2020 par sa filiale, MAPA-MAB VIE, dont elle détient 49,99% du capital.

En 2023, le chiffre d'affaires est de 43 millions d'euros, le résultat se monte à + 0,01 millions d'euros. Les fonds propres s'élèvent à 31 millions d'euros.

En 2018, les RCBF décident de changer de dénomination commerciale pour s'appeler la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie puis actent ce nouveau nom dans les statuts le 13 octobre 2020, sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

Le siège social est à Paris au 27 avenue d'Eylau dans le 16^{ème} arrondissement. La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne dispose pas de réseau commercial.

En 1979, les RCBF ont conclu un accord de partenariat avec la MAPA, société d'assurance mutuelle des professions alimentaires ; accord étendu en 1994 et dont l'objet est de favoriser l'administration et le développement des RCBF grâce à l'aide logistique de la MAPA via la mise à disposition de son

réseau commercial, de son réseau d'inspecteurs indemnisation, de ses supports informatiques, comptables et financiers, paie, gestion des sinistres, contrôle interne, marketing et réassurance.

La quinzaine de salariés de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie travaille à son siège social, Paris 16^{ème}.

L'organisation du management de la société s'articule de la façon suivante :

- la Direction Générale ;
- la Directrice Administrative ;
- le Service Assurance de personnes ;
- le Service Comptabilité, Courrier et Téléphone.

C'est dans la continuité de ce partenariat avec la MAPA que les deux mutuelles ont décidé de créer une SGAM afin de disposer d'une instance juridique pérenne au sein de laquelle les échanges peuvent avoir lieu concernant l'évolution économique des mutuelles et de leur partenariat, sur fond de solidarité financière.

Les statuts de cette SGAM ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive en janvier 2015.

L'ACPR veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance. Son siège social se situe 4 place de Budapest dans le 9^{ème} arrondissement de Paris.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT dont les adresses sont respectivement au 5 rue François Hennebique 17140 Lagord et au 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2022 sont approuvés sans réserve.

A.1.2' Faits marquants et activités de la période de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie a cédé partiellement son portefeuille actions, obligations et monétaires à la MAPA. En contrepartie, la MAPA verse à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie des intérêts.

MAPA-MAB VIE

A.1.1" Présentation générale de MAPA-MAB VIE

MAPA-MAB VIE est une société anonyme d'assurance vie créée en juillet 2019. Elle a obtenu son agrément auprès de l'ACPR le 22 novembre 2019 sur la branche 20 Vie-Décès pour commercialiser des garanties suivantes :

- la garantie capital décès toutes causes, qui, en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) ouvre droit au versement d'un capital ;
- la garantie Rente de conjoint en cas de décès toutes causes ;
- la garantie Rente d'enfants en cas de décès toutes causes.

Filiale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie à 49,99% et de la MAPA à 50,01%, elle délègue à cette dernière l'ensemble de son activité, de la distribution de ses contrats à la gestion administrative et financière de son activité, y compris les obligations liées à la Directive européenne solvabilité II.

En 2021, MAPA-RCBF VIE décide de changer de dénomination commerciale pour s'appeler MAPA-MAB VIE puis acte ce nouveau nom dans les statuts le 12 juillet 2021, sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

En 2023, le chiffre d'affaires est de 2,8 millions d'euros, le résultat se monte à + 0,4 millions d'euros. Les fonds propres s'élèvent à 6,4 millions d'euros.

L'ACPR veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance. L'ACPR est située 4 place de Budapest dans le 9ème arrondissement de Paris.

MAPA-MAB VIE missionne le cabinet de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO situés au 5 rue François Hennebique 17140 Lagord, pour qu'il émette son opinion sur les comptes sociaux et combinés et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2022 sont approuvés sans réserve.

A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB VIE

Il n'y a pas de fait marquant, les résultats sont conformes aux prévisions.

MAPA-MAB SGAM

A.1.1" Présentation générale de MAPA-MAB SGAM

Le 8 janvier 2015, la MAPA et les RCBF ont créé une société de groupe d'assurance mutuelle, SGAM, qui vient pérenniser une collaboration étroite depuis de plus de trente ans. L'objectif est de nouer, développer et gérer des liens de collaborations, de distribution, de gestion et de réassurance existants à la date de constitution et ainsi que des liens de solidarité financière entre les deux mutuelles (annexe 1).

En 2020, « les Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française » ont changé de dénomination sociale pour « Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie » et MAPA-RCBF SGAM est renommée MAPA-MAB SGAM ; ces deux changements ayant été approuvés lors des assemblées générales réunies sous la forme extraordinaire de ces deux entités.

Filiale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie à 49,999% et de la MAPA à 50,001%, MAPA-MAB VIE est une société anonyme qui rentre dans le champ de la combinaison.

Dans la suite de ce rapport, la dénomination de «SGAM» ou «groupe» concerne l'entité MAPA-MAB SGAM.

Ainsi la SGAM veille à ce que les deux mutuelles et la société anonyme soient en mesure d'assurer chacune leurs obligations réglementaires en termes de solvabilité. À ce titre, elle supervise les liens de réassurance internes et externes, de gestion et de distribution liant et protégeant les trois membres du groupe.

Avec 236 millions d'euros de primes, MAPA-MAB SGAM représente moins de 0,3% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait d'elle un acteur de petite taille. En tant que SGAM de deux mutuelles professionnelles et d'une société anonyme, son profil de risque est simple. Elle dispose de 101 millions d'euros de fonds propres fin 2023.

La SGAM est elle-même combinée par la MCR, société combinante du groupe Monceau et réassureur depuis plusieurs décennies de la MAPA. Cette combinaison est justifiée par les liens de réassurance entre les deux sociétés.

L'ACPR veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

MAPA-MAB SGAM missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT respectivement situés au 5 rue François Hennebique 17140 Lagord et au 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et combinés et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2022 sont approuvés sans réserve.

A.1.2''' Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB SGAM

Les faits marquants de l'exercice 2023 sont les suivants :

- le durcissement des conditions de renouvellement des traités de réassurance qu'a subi la MAPA, comme l'ensemble du marché en 2023, n'a pas permis de couvrir la sinistralité aussi bien que sur 2022, tant est si bien que le résultat technique net de réassurance 2023 est inférieur à celui 2022 alors même que la sinistralité 2023 est beaucoup moins importante que l'année précédente ;
- la multitude d'évènements naturels en 2023 tels que les six tempêtes, le tremblement de terre dans la région Grand-Ouest, les trois périodes orageuses ainsi que les inondations dans les Hauts-de-France sont évalués à plus de 8 Millions d'euros pour la mutuelle, avant l'intervention des réassureurs ;
- dans le cadre de sa politique de placement, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie a cédé partiellement son portefeuille actions, obligations et monétaires à la MAPA ;
- sans être l'initiatrice et profitant de l'opportunité, la MAPA a cédé des titres de participations réalisant une forte plus-value financière.

A.2 Évolution du résultat de souscription

MAPA

MAPA (en milliers d'euros)	2023	2022	Var. 2023/2022
Cotisations acquises (yc acceptations)	207 067	196 110	6%
Solde technique brut	-2 993	-24 710	-88%
Ratio combiné brut	101%	113%	
Solde technique net de réassurance	-16 273	-10 726	52%
Ratio combiné net de réassurance	108%	105%	

MAPA (en milliers d'euros)	Résultat 2023				Résultat 2022		
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2023	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2022
Automobile - Responsabilité civile	20 968	6 637	- 1 902	4 735	2 676	-371	2 305
Automobile - Autres garanties	31 757	-4 587	- 1 832	-6 419	-9 054	207	-8 847
Assurance maritime et transport	106	-20	- 6	-26	13	-5	8
Incendie et dommages aux biens	84 385	-7 184	- 9 010	-16 194	-17 850	12 084	-5 766
Assistance	3 295	-1 524	- 240	-1 764	-1 729	0	-1 729
Santé	66 556	3 685	- 289	3 396	1 235	2 068	3 303
Total	207 067	-2 993	-13 280	-16 273	-24 709	13 983	-10 726

Les variations du solde technique entre l'exercice 2022 et 2023 s'expliquent par :

- l'augmentation du chiffre d'affaires ;
- la diminution de la sinistralité ;
- la diminution de la prise en charge des sinistres par la réassurance ;
- l'augmentation des cotisations de réassurance.

La progression des cotisations 2023 est le résultat de l'augmentation tarifaire décidée en 2022 afin de retrouver de la marge technique.

La sinistralité de l'exercice de survenance 2023 de la branche automobile en dommage est redevenue acceptable, quoiqu'encore trop sinistrée, après les épisodes de grêles subits en 2022. En RC, l'année 2023 a été moins sinistrée que celle 2022.

La branche assurance de personnes enregistre un résultat technique stable par rapport à 2023.

Le résultat technique de la branche dommage aux biens s'est encore dégradé en 2023, la réassurance n'étant pas intervenue dans les mêmes proportions qu'en 2022 suite au durcissement des conditions de renouvellement du marché moins couvrant et plus cher. Même si la sinistralité a été moins forte qu'en 2022, elle n'en demeure pas moins très élevée avec la multitude d'évènements naturels en 2023 tels que les six tempêtes, le tremblement de terre dans la région Grand-Ouest, les trois périodes orageuses ainsi que les inondations dans les Hauts-de -France.

Mutuelle d'assurance de la Boulangerie

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (en milliers d'euros)	2023	2022	Var. 2023/2022
Cotisations acquises (yc acceptations)	43 201	41 128	5%
Solde technique	224	-1 197	-35%
Ratio combiné	99%	103%	-1%
Solde technique net de réassurance	-1 038	-1 591	#REF!
Ratio combiné net de réassurance	102%	104%	

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (en milliers d'euros)	Résultat 2023				Résultat 2022		
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2022	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2022
Responsabilité civile	1 635	1 036	- 591	445	408	75	483
Protection juridique	1 642	689	- 423	266	192	-384	-192
Santé	39 924	-1 501	- 248	-1 749	-1 797	-85	-1 882
Total	0	224	0	-1 038	-1 197	-394	-1 591

Le résultat technique s'est amélioré, ce qui s'explique d'une part, par la garantie responsabilité civile qui avait connu un sinistre important net de réassurance en 2022 et d'autre part, sur la garantie protection juridique qui en 2022 avait vu ses résultats se dégrader sur les antérieurs et l'augmentation de ce fait de la provision pour tardifs.

MAPA-MAB VIE

MAPA-MAB VIE (en milliers d'euros)	2023	2022	Var. 2023/2022
Cotisations acquises (yc acceptations)	2 776	2 577	7,7%
Solde technique brut	339	218	56,6%
Ratio combiné	88%	92%	-4,1%
Solde technique net de réassurance	334	213	-100%
Ratio combiné net de réassurance	88%	92%	

MAPA-MAB VIE (en milliers d'euros)	Résultat 2023				Résultat 2022		
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2023	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2022
Santé	2 776	328	-5	323	218	-5	213
Total	2 776	328	-5	323	218	-5	213

L'amélioration du ratio combiné qui passe de 92% à 88% s'explique par deux phénomènes :

- une amélioration du S/C de 6 points ; en effet l'exercice 2022 avait connu plus de sinistres que la moyenne ;
- une augmentation des frais généraux par la prise en charge de l'inflation dans l'application de la convention entre la MAPA et MAPA-MAB VIE, un rattrapage sur le passé a été pris en compte.

Le solde technique passe ainsi de 213 K€ à 323 K€.

MAPA-MAB SGAM

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	2023	2022	Var. 2023/2022
Cotisations acquises (yc acceptations)	235 890	223 358	6%
Solde technique brut	-3 230	-26 536	-39%
Ratio combiné brut	101%	112%	
Solde technique net de réassurance	-16 879	-12 120	
Ratio combiné net de réassurance	107%	105%	

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	Résultat 2023				Résultat 2022		
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2023	Solde technique avant réassurance	Solde de réassurance	Solde technique 2022
Automobile - Responsabilité civile	20 968	6 497	-1 902	4 595	2 535	-371	2 164
Automobile - Autres garanties	31 757	-4 800	-1 832	-6 632	-9 265	207	-9 058
Assurance maritime, aérienne et transport	106	-20	-6	-26	12	-5	7
Incendie et dommages aux biens	84 385	-7 750	-9 010	-16 760	-18 380	12 084	-6 296
Responsabilité civile générale	1 634	1 027	-182	845	403	456	859
Protection juridique	1 642	682	-13	669	187	0	187
Assistance	3 295	-1 546	-240	-1 786	-1 749	0	-1 749
Santé	92 103	2 679	-464	2 215	-277	2 045	1 768
Total	235 890	-3 231	-13 649	-16 880	-26 534	14 416	-12 118

Les variations de + 4 762 K€ du solde technique entre l'exercice 2022 et 2023 s'expliquent par :

- l'augmentation du chiffre d'affaires ;
- la diminution de la sinistralité ;
- la diminution de la prise en charge des sinistres par la réassurance ;
- l'augmentation des cotisations de réassurance.

La progression des cotisations 2023 est le résultat de l'augmentation tarifaire décidée en 2022 afin de retrouver de la marge technique.

La sinistralité de l'exercice de survenance 2023 de la branche automobile en dommage est redevenue acceptable, quoiqu'encore trop sinistrée, après les épisodes de grêle subis en 2022. En RC, l'année 2023 a été moins sinistrée que celle 2022.

La branche assurance de personnes enregistre un résultat technique stable par rapport à 2023.

Le résultat technique de la branche dommage aux biens s'est encore dégradé en 2023, la réassurance

n'étant pas intervenue dans les mêmes proportions qu'en 2022 suite au durcissement des conditions de renouvellement du marché moins couvrant et plus cher. Même si la sinistralité a été moins forte qu'en 2022, elle n'en demeure pas moins très élevée avec la multitude d'évènements naturels en 2023 tels que les six tempêtes, le tremblement de terre dans la région Grand-Ouest, les trois périodes orageuses ainsi que les inondations dans les Hauts-de-France.

A.3 Évolution des produits financiers

MAPA (en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	1 353	1 399	2 752	1 874	366	2 240
Placements en actions	1 917	9 129	11 046	1 152	448	1 600
Placements obligataires, prêts	1 979	-109	1 870	2 033	347	2 380
Placements monétaires	160	308	468	35	-1	34
Intérêts courus	-383	0	-383	204	0	204
Total du revenu des placements	5 026	10 727	15 753	5 298	1 160	6 457

Il est constaté une augmentation des produits financiers qui s'explique principalement par la vente de titres de participation générant la réalisation d'une plus-value de 9 M€. Les intérêts courus sont en diminution par rapport à l'année précédente, raison pour laquelle ils sont négatifs.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	522	0	522	570	0	570
Placements en actions	184	62	246	357	188	545
Placements obligataires, prêts	239	24	263	508	-1	507
Placements monétaires	83	96	179	23	-1	22
Intérêts courus	-146	0	-146	45	0	45
Total du revenu des placements	882	182	1 064	1 503	186	1 689

La diminution des revenus nets courants est due à la reprise d'une provision sur un produit structuré en 2022 qui n'a pas eu d'équivalent en 2023. Les intérêts courus sont en diminution par rapport à l'année précédente, raison pour laquelle ils sont négatifs.

Par ailleurs, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie a cédé partiellement son portefeuille actions, obligations et monétaires à la MAPA. En contrepartie, la MAPA lui a versé des intérêts, cette cession est limitée à 15% de la valeur nette de l'ensemble des actifs détenus et elle n'a pas d'impact sur les résultats financiers de la Mutuelle.

MAPA-MAB VIE (en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	0	0	0	0	0	0
Placements en actions	0	0	0	0	0	0
Placements obligataires, prêts	148	0	148	46	0	46
Placements monétaires	4	0	4	4	0	4
Intérêts courus	0	0	0	0	0	0
Total du revenu des placements	151	0	151	50	0	50

Peu de placements avaient été effectués en comparaison de la trésorerie disponible. Afin de simplifier la clôture des comptes, il a été décidé courant 2022 de transférer les placements effectués par MAPA-MAB VIE à la MAPA, ce qui a généré une augmentation des produits financiers en 2023

Une convention de prêt a été signée entre les deux parties.

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	1 913	1 399	3 312	2 446	366	2 812
Placements en actions	2 099	9 191	11 289	1 510	636	2 146
Placements obligataires, prêts	2 355	-85	2 270	2 584	345	2 929
Placements monétaires	249	404	652	61	-2	59
Intérêts courus	-529	0	-529	249	0	249
Total du revenu des placements	6 086	10 908	16 995	6 850	1 345	8 195

Il est constaté une augmentation des produits financiers qui s'explique principalement par la vente de titres de participation générant la réalisation d'une plus-value de 9 M€. Les intérêts courus sont en diminution par rapport à l'année précédente, raison pour laquelle ils sont négatifs.

Titrisations de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE et de MAPA-MAB SGAM

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'ont pas d'investissement dans des titrisations.

A.4 Autres produits et dépenses

La MAPA perçoit des commissions de distribution des produits d'épargne, d'assurance vie, d'assureur emprunteur, de retraite et de crédit automobile non significatifs par rapport à son chiffre d'affaires.

A.5 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

PARTIE B - SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 Exigences générales de gouvernance

MAPA

B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA

La MAPA en tant que société d'assurance mutuelle est organisée en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**. Lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue à titre ordinaire, et qui a eu lieu en juin 2023, le taux de participation était de 4,6 % (pour 108 324 sociétaires convoqués) contre 3,8 % à l'assemblée générale mixte de juin 2022 (pour 110 465 sociétaires convoqués).

Le **conseil d'administration** est constitué d'administrateurs qui sont élus parmi les sociétaires par l'assemblée générale pour trois ans. Ils sont rééligibles et la durée du mandat est de trois ans. Sont généralement désignés des représentants des métiers de l'artisanat et du commerce principalement de l'alimentaire, issus de fédérations ou confédérations professionnelles, nationales.

Le **bureau du conseil d'administration** est composé du Président, de deux Vice-présidents et du Secrétaire du conseil d'administration. Le Directeur Général et les cinq membres du comité de direction sont invités aux réunions.

Le **comité d'audit** a été créé en 2007 comme le permet l'article 24 des statuts. Il est composé de trois administrateurs dont un Président, également responsable de la fonction-clé Audit Interne et le Vice-président, renouvelé chaque année. Le Président de la MAPA ainsi que le Directeur Général ne sont pas membres délibérants du comité d'audit mais assistent aux réunions avec voix consultatives.

Le conseil d'administration désigne le **Directeur Général**, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le conseil administration.

Le **comité de direction** est composé de six membres : le Directeur Général, le Directeur Général Délégué qui a en charge la Direction Développement, le Directeur Assurance et Services, la Directrice Administrative et Financière, le Directeur des Systèmes d'Information et la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication Interne. Des collaborateurs y font des présentations chaque fois que nécessaire selon la nature des dossiers abordés en séance.

B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA

Le nombre d'administrateurs est statutairement compris entre douze et vingt-et-un membres dont deux représentants élus du personnel. En 2023, le conseil est composé de dix-huit administrateurs dont seize représentants des sociétaires et deux représentants des salariés.

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur en octobre 2018, mis à jour en 2022.

Les administrateurs ont adopté une Charte des Administrateurs et Administrateurs Honoraires. Cette

Charte, arrêtée par le conseil d'administration de MAPA-MAB SGAM a été approuvée par chaque conseil d'administration des sociétés affiliées ou filiales.

Le conseil nomme chaque année en son sein un Président, un ou des Vice-présidents, et un Secrétaire.

Sont également présents aux réunions du conseil avec voix consultative, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué assistés du comité de direction, deux représentants élus du comité d'entreprise et, au moins une fois par an, les commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes définitifs. Les Responsables des fonctions-clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, ou par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Les administrateurs sont convoqués 15 jours avant la date de réunion par courriel . La convocation donne les points de l'ordre du jour qui seront abordés. Les membres reçoivent en même temps que les convocations un dossier constitué notamment des procès-verbaux du conseil précédent, de la réunion de bureau et des notes sur les points à l'ordre du jour.

Il est tenu au siège social un registre consignait les présences et les procès-verbaux des délibérations. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, avec indication des membres présents et excusés. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le secrétaire.

Le **bureau** se tient entre deux réunions du conseil d'administration, et chaque fois que nécessaire à la demande du Président ou du Directeur Général. À l'issue de la réunion de bureau est rédigé et validé un compte rendu ; ce dernier est signé par le Président et le secrétaire.

La Directrice Administrative et Financière ainsi qu'éventuellement le responsable du Contrôle Interne présentent et commentent leurs travaux au **comité d'audit**. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et signé par le Président du comité et le secrétaire de séance.

Le **comité de direction** est animé par le Directeur Général ; il se réunit tous les 15 jours sur convocation et avec un ordre du jour ; les discussions et décisions sont l'objet d'un compte rendu.

Le **comité de gestion des risques** a été créé en 2014 afin de répondre à la directive Solvabilité II 2009/138/ CE du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, du Directeur Assurance et Services, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable du contrôle interne et de gestion des risques et du responsable de la fonction-clé Conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit et au comité de direction.

La gestion du portefeuille obligations et actions de la MAPA est placée sous mandat. Un **comité financier** se réunit chaque trimestre, il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière et du gérant du mandat. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence

de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA

La séparation des fonctions, politiques, exercées par le conseil administration et exécutives, exercées par le Directeur Général, conduit à ce que le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le conseil les orientations de la politique générale. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général, en concertation avec le Président.

Les émissions de titres obligataires ou assimilés, l'octroi de garanties, cautions ou avals, la fixation des cotisations, l'achat ou la vente d'immeuble de rapport, à l'exception des parts et actions de société à prépondérance immobilière et des immeubles destinés à accueillir des agences, sont soumis à l'autorisation du conseil d'administration. Le Directeur Général informe le Président du conseil d'administration des travaux d'ampleur significative à réaliser sur les immeubles du siège social qui décide le cas échéant de les soumettre au bureau ou au conseil d'Administration.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence déterminé par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds sauf pour l'automobile dont la garantie responsabilité civile est illimitée.

La politique de réassurance est approuvée annuellement.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques.

Lors des réunions de 2023, le conseil d'administration a fixé la réévaluation des cotisations, les changements de tarification pour l'année 2024, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2022, entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, suivi le plan stratégique et le plan de transformation, approuvé le rapport ORSA 2022 et les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et fait part de ses remarques.

Le **bureau** examine généralement les points suivants :

- le suivi de l'activité commerciale ;
- l'évolution de la sinistralité ;
- les projets de renouvellement de gamme de produits ;
- le suivi comptable et financier de la société ;
- les dossiers du fonds de solidarité ;
- les propositions tarifaires pour l'année suivante ;
- les projets de politiques écrites ;
- les projets de rapports réglementaires.

Le **comité d'audit** a pour missions :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'examiner les comptes définitifs avant leur soumission au conseil d'administration ;
- de suivre la réalisation de la mission des commissaires aux comptes et de participer au processus de leur désignation, dans le respect de leur indépendance ;
- de prendre connaissance et de suivre les travaux de la fonction d'audit interne ;
- de valider le plan d'audit ;
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;

- de suivre les travaux de préparation à Solvabilité II et de l'ORSA ;
- de prendre connaissance des comptes rendus du comité des risques.

Chargé du suivi du dispositif de gestion des risques, le comité d'audit dispose de plusieurs sources d'information : cartographie des risques, rapports d'audit interne et externe, rapport des commissaires aux comptes et les comptes rendus du comité des risques.

Le Directeur Général avec l'aide du **comité de direction** prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, il prend part à la gestion des risques et notamment :

- veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- contribue à l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA

Les membres du conseil d'administration ont droit à des indemnités de temps passé. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'Assemblée Générale : le montant total ne doit pas dépasser 8‰ des frais d'acquisition et d'administration.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration, celles du comité de direction par le Directeur Général. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

La part variable des salaires des commerciaux de la MAPA est collectivement attribuée par agence, en fonction de l'atteinte d'objectifs définis annuellement, qui inclut les résultats techniques. Elle est proratisée individuellement en fonction de la présence annuelle du collaborateur.

Une part variable individuelle est également attribuée aux commerciaux. Le cumul des primes collectives et individuelles est plafonné et ne peut dépasser 12 000 € par an.

Les membres de l'organe d'administration perçoivent des indemnités de temps passé, le Président des indemnités compensatoires. Les membres de gestion ou de contrôle et les titulaires d'autres fonctions-clés n'ont aucune particularité de régimes de retraites par rapport aux autres salariés.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en tant que société d'assurance mutuelle est organisée en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**.

L'administration de la société est confiée à un **conseil d'administration** nommé par l'assemblée générale. Les administrateurs sont élus pour six ans. À ce jour, le conseil d'administration est composé de dix membres et un administrateur élu par les salariés auxquels s'ajoutent sept

administrateurs honoraires et le Président de la Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (CNBF) invités par le Président. Ces derniers participent aux débats sans pour autant disposer de voix délibératives. Le cas échéant, le **conseil d'administration** règle les modalités de fonctionnement de son organisation, non prévues par les statuts.

Les administrateurs, tous issus du monde professionnel de la boulangerie, ont généralement des mandats dans d'autres organismes notamment des groupements professionnels départementaux, la CNBF, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, ou encore la Confédération Générale de l'Alimentaire de Détail.

Le **comité d'audit** est composé de deux administrateurs et d'un Président, administrateur honoraire qui est aussi responsable de la fonction-clé Audit Interne. Les commissaires aux comptes sont invités lors de la réunion du comité d'audit qui a pour objet de réviser les comptes annuels. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne sont pas membres délibérants du comité d'audit mais assistent aux réunions avec voix consultatives. La Directrice Administrative et Financière de la MAPA présente et commente les travaux de sa Direction au comité d'audit. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et signé par le Président du comité d'audit.

B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Le conseil d'administration nomme, en son sein, pour un an, un Président, au moins un Vice-président, et un Secrétaire. Participent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière de la MAPA, la Directrice Administrative et, deux fois par an, les commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs. Les Responsables des fonctions clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Le **comité de gestion des risques** de la MAPA a été créé en 2014 afin de répondre à la Directive Solvabilité II 2009/138/CE du Parlement Européen. Depuis la création de la SGAM ce comité couvre les entités du groupe : la SGAM, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, du Directeur Assurance et Services, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable du contrôle interne et de gestion des risques et du responsable de la fonction-clé Conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit et au comité de direction fonction-clé fonction-clé.

La gestion du portefeuille obligations et actions de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie est

placée sous mandat chez OFI AM. Un **comité financier** se réunit chaque trimestre. Il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière de la MAPA et du gérant du mandat OFI AM. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le **conseil d'administration** les orientations de la politique générale et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en concertation avec le Président. Le conseil d'administration a désigné le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en qualité de Dirigeants Effectifs au sens du Code des Assurances.

La société ne peut emprunter que pour financer le développement des activités d'assurance ou renforcer la marge de solvabilité ; tout emprunt destiné à la constitution et éventuellement à l'alimentation du fonds social complémentaire doit être autorisé par l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence défini par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds.

La politique de réassurance approuvée annuellement comprend des cessions en quote-part, en excédent de sinistres et un stop loss en lien avec les plafonds de garanties et l'aléa des fréquences sinistres.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques. Les investissements obligataires doivent être sur des émetteurs de notation supérieure ou égale à BBB-. La durée totale du portefeuille doit être inférieure à 5 ans.

Les administrateurs ont adopté une Charte des Administrateurs et Administrateurs Honoraires. Cette Charte, arrêtée par le conseil d'administration de MAPA MAB SGAM, a été approuvée par chaque conseil d'administration des sociétés affiliées ou filiales. Le conseil d'administration a également adopté un Règlement Intérieur du conseil d'administration conforme à celui adopté par la SGAM.

Lors des réunions en 2023, le conseil d'administration a fixé la réévaluation des cotisations, les changements de tarification pour l'année 2024, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2022, entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, suivi le plan stratégique et le plan de transformation, approuvé le rapport ORSA 2022 et les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et fait part de ses remarques. Plus spécifiquement, le conseil d'administration a validé une politique générale de sécurité des systèmes d'information.

La Direction Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, elle prend part à la gestion des risques et notamment :

- elle veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- elle assure l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;

- elle assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4' Politiques et principes de rémunération de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Les frais de déplacement des administrateurs sont visés chaque année par l'assemblée générale : le montant ne doit pas dépasser 4% des frais de personnel charges comprises.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

MAPA-MAB VIE

B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB VIE

La société MAPA-MAB VIE est une société anonyme, entreprise régie par le Code des Assurances. Elle est détenue exclusivement par la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

L'administration de la société est confiée à un **conseil d'administration** nommé par l'assemblée générale. Les administrateurs sont élus pour trois ans. À ce jour, le conseil d'administration est composé de quatre membres. Le cas échéant, le **conseil d'administration** règle les modalités de fonctionnement de son organisation, non prévues par les statuts.

Les administrateurs sont issus à parité des conseils d'administration des mutuelles du groupe MAPA-MAB.

Conformément à la législation, le **comité d'audit** de MAPA-MAB SGAM est compétent pour assurer le suivi des questions relatives à MAPA-MAB VIE. Il rend compte de ses travaux au conseil d'administration de MAPA-MAB VIE.

B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAPA-MAB VIE

Le conseil d'administration nomme, en son sein, pour un an, un Président, au moins un Vice-président, et un Secrétaire. Participent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière de la MAPA, et, deux fois par an, le commissaire aux comptes, lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs. Les Responsables des fonctions-clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que les intérêts de

la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Le **comité de gestion des risques** de la MAPA a été créé en 2014 afin de répondre à la Directive Solvabilité II 2009/138/CE du Parlement Européen. Depuis la création de la SGAM ce comité couvre les entités du groupe : la SGAM, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué de la MAPA et de la SGAM, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du Directeur Assurance et Services, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable du contrôle interne et de gestion des risques et du responsable de la fonction-clé Conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit et au comité de direction.

B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB VIE

Le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le **conseil d'administration** les orientations de la politique générale et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en concertation avec le Président. Le conseil d'administration a désigné le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en qualité de Dirigeants Effectifs au sens du Code des Assurances.

La société ne peut emprunter que pour financer le développement des activités d'assurance ou renforcer la marge de solvabilité.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence défini par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds. La société ne pratique pas d'activité d'épargne.

La politique de réassurance approuvée annuellement comprend des cessions en quote-part, en excédent de sinistres et un stop loss en lien avec les plafonds de garanties et l'aléa des fréquences sinistres.

Les administrateurs ont adopté une Charte des Administrateurs et Administrateurs Honoraires. Cette Charte, arrêtée par le conseil d'administration de MAPA-MAB SGAM, a été approuvée par chaque conseil d'administration des sociétés affiliées ou filiales.

Le conseil d'administration a également adopté un Règlement Intérieur du conseil d'administration conforme à celui adopté par la SGAM.

Lors des réunions en 2023, le conseil d'administration a fixé les changements de tarification pour l'année 2024, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, approuvé les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. Le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et fait part de ses remarques. Plus spécifiquement, le conseil d'administration a validé une politique générale de sécurité des systèmes d'information.

La Direction Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la société. En

conséquence, elle prend part à la gestion des risques et notamment :

- elle veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- elle assure l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- elle assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4" Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB VIE

Il n'y a pas de salariés au sein de MAPA-MAB VIE.

Les membres du conseil d'administration ont droit à des indemnités de temps passé. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'Assemblée Générale : le montant total ne doit pas dépasser 1% du chiffre d'affaires.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

MAPA-MAB SGAM

B.1.1"" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM

Chaque entreprise affiliée est représentée avec voix délibérative par son Président, à défaut un de ses administrateurs dûment mandaté.

Les membres du conseil d'administration de la SGAM et son Directeur Général sont membres de l'assemblée avec voix consultative. Les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués des entreprises affiliées sont aussi membres de l'assemblée générale avec voix consultative.

Le nombre total de voix attribuées à chacune des entreprises affiliées est égal à deux, soit une voix par représentant.

L'administration de la SGAM est confiée à un conseil d'administration comportant quatre membres au moins et dix-huit au plus, représentant les entreprises affiliées à la SGAM. Cette dernière ne peut en aucun cas être administrée par des administrateurs non issus des conseils d'administration des entreprises affiliées.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale ordinaire de la SGAM parmi les membres des conseils d'administration des entreprises affiliées. Si une entreprise affiliée est exclue, les administrateurs issus de cette entreprise sont réputés démissionnaires d'office.

Les administrateurs sont nommés pour trois ans et sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élit le Président et le Vice-président du conseil d'administration parmi ses membres Présidents des entreprises affiliées, et au moins un secrétaire et un secrétaire adjoint parmi ses autres membres. Ces fonctions durent un an et leurs titulaires sont rééligibles.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou, par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la SGAM le réclament.

Le conseil ne délibère que s'il réunit au moins la moitié de ses membres. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres du conseil.

Les délibérations et décisions du conseil d'administration sont consignées sur un registre spécial tenu au siège social. Les procès-verbaux retranscrits sur ce registre sont signés du Président et d'un administrateur.

Le Directeur Général assiste aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

B.1.2''' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle MAPA-MAB SGAM

Le conseil d'administration décide de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les conditions définies au sein de la convention d'affiliation. À la demande d'une entreprise affiliée, lorsque la SGAM a mis en œuvre les mécanismes de solidarité en faveur de cette entreprise dans le respect de ses statuts, le conseil d'administration s'assure de la réalisation du plan de redressement. Il peut formuler des recommandations au conseil d'administration de l'entreprise affiliée bénéficiant des mécanismes de solidarité. Le conseil d'administration de l'entreprise affiliée destinataire de ces recommandations les porte à son ordre du jour, puis rend compte de sa position au conseil d'administration de la SGAM.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration dispose d'un droit d'information privilégiée sur toute décision des entreprises affiliées de nature à affecter durablement leur situation financière. À ce titre, le conseil d'administration, ou toute personne ou structure mandatée par lui à cet effet, dispose de tout pouvoir d'investigation et d'audit sur les éléments comptables, financiers et juridiques des entreprises affiliées. Les Responsables des fonctions-clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le conseil d'administration désigne un Directeur Général, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration.

B.1.3''' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB SGAM

Le conseil d'administration détermine les orientations d'activité de la SGAM et veille à leur mise en œuvre, nomme son Directeur Général et son Directeur Général Délégué et fixe leur rémunération.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte

à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la SGAM et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il rend compte à l'assemblée d'approbation des comptes des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SGAM.

Les Administrateurs ont adopté une Charte des Administrateurs et Administrateurs Honoraires. Cette Charte, arrêtée par le Conseil d'Administration de MAPA MAB SGAM a été approuvée par chaque Conseil d'Administration des sociétés affiliées ou filiales.

Le Conseil d'Administration a également adopté un Règlement Intérieur du Conseil d'Administration. Les Conseils d'Administration des sociétés affiliées ou filiales ont adopté un Règlement Intérieur du Conseil d'Administration conforme à celui adopté par la SGAM.

B.1.4''' Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-MAB SGAM

La gestion des risques, compte tenu de la taille de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE, est réalisée par les équipes de la MAPA et couvre donc le périmètre MAPA-MAB SGAM.

Le **comité de gestion des risques** a pour missions :

- de surveiller les risques opérationnels n'entrant pas dans le calcul du SCR qui entraîneraient des pertes résultant de procédures internes, de membres de personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs conformément à l'article 13 de la directive Solvabilité 2 ;
- d'examiner la cartographie des risques majeurs et son évolution ;
- de suivre la mise en œuvre des plans d'actions issus du plan global de maîtrise des risques (PMR) en fonction des ressources disponibles ;
- de déterminer les points de vigilance incontournables ;
- de s'assurer de la cohérence des dispositifs de management des risques avec d'autres démarches managériales ;
- de valider les politiques écrites ;
- de valider le plan de conformité.

B.1.5 Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB SGAM

Il n'y a pas de salariés au sein de MAPA-MAB SGAM.

Néanmoins les statuts prévoient que le Directeur Général ne peut être rémunéré que par un traitement fixe et par des avantages accessoires ayant le caractère soit d'aide et d'assistance à lui-même ou aux membres de sa famille, soit de contribution à la constitution de pensions de retraite en sa faveur. Sa rémunération est fixée par le Conseil d'Administration. Ces avantages ne peuvent en aucun cas consister en allocations variables avec l'activité de la SGAM. Les administrateurs peuvent recevoir le remboursement sur justificatifs des débours effectifs exposés par eux pour le compte de la SGAM. Les administrateurs de la SGAM peuvent également recevoir une indemnité dans les limites fixées par l'assemblée générale et la réglementation en vigueur.

B.1.6 Les quatre fonctions-clés définies par Solvabilité II

Les fonctions-clés des quatre entités, même si elles peuvent être représentées par un individu différent ont pour missions d'informer et d'alerter le conseil d'administration ; en voici la présentation de chacune d'entre elles ci-après.

Fonction-clé Actuariat

La mission de la fonction-clé Actuariat s'articule autour de six thèmes qui sont :

- informer et alerter le conseil d'administration au moins une fois par an sur les travaux conduits durant l'année, indiquer clairement les éventuelles défaillances et émettre des recommandations sur la manière de remédier aux défaillances identifiées ;
- fiabiliser, qualifier, préconiser et améliorer la qualité des données¹ ;
- coordonner, garantir, superviser et évaluer les calculs des meilleures estimations ;
- aviser, évaluer et analyser la politique de réassurance et la politique de souscription ;
- contribuer au système de gestion des risques.

Fonction-clé Conformité

Le responsable de la fonction-clé Conformité, pour évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique, élabore un plan de conformité qui présente les activités de la fonction Conformité de l'année à venir. Il est déterminé en fonction des activités générant un risque de non conformité.

Aussi des processus sont mis en place et les résultats partagés par les managers en charge des domaines d'activité. Ces processus sont les suivants :

- processus de veille réglementaire et d'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations et l'activité du groupe ;
- processus de vérification de la conformité aux dispositions législatives, réglementaires et administratives, notamment lors du lancement d'un nouveau produit, où la conformité du produit est étudiée, de sa conception à sa distribution et à son suivi ;
- processus de respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et des principes de protection des données personnelles des sociétaires.

Pour évaluer l'adéquation des mesures adoptées et pour prévenir tout risque de non-conformité, un plan de conformité est mis en place chaque année.

Fonction-clé Audit Interne

Le responsable de la fonction-clé Audit Interne organise sa mission telle que présentée ci-après. Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM.

Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice.

Un organisme indépendant est nommé pour chaque mission. Cependant s'il trouve les compétences et l'indépendance en interne, il peut être attribué ponctuellement à un ou plusieurs salariés

¹ Il s'agit ici des données en entrée des modèles utilisés pour les calculs Solvabilité II : le parcours de la donnée dès l'entrée dans les outils de gestion n'est pas étudié.

(compétents et indépendants) la réalisation de la mission.

Fonction-clé Gestion des Risque

La responsable de la fonction-clé Gestion des Risques couvre le système de gestion des risques qui comprend cinq phases soit :

1. La définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites ;
2. Les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques ;
3. L'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et l'information des risques ;
4. Le calcul du besoin global de solvabilité ;
5. Le rapport ORSA.

B.2 Exigences générales de compétence d'honorabilité

Informations sur la compétence et l'honorabilité pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM

Le conseil d'administration dans sa collégialité, toute personne nommée Président, Vice-président, Secrétaire, Administrateur, Directeur Général, Directeur Général Délégué ou responsable d'une fonction-clé définie dans la Directive Solvabilité II, doit satisfaire pendant toute la durée respectivement de son mandat ou de sa fonction aux exigences de réputation et d'intégrité, de qualification, et d'expérience professionnelle prévues à l'article 42 de la Directive 2009/138/CE garantissant notamment de sa part une réalisation et/ou une participation saine et prudente des missions et opérations qui lui sont confiées.

Ainsi les sociétés du groupe et la SGAM veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement toute entreprise ou qui occupent des fonctions-clés et le conseil d'administration dans sa collégialité, satisfassent en permanence aux exigences suivantes :

- leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

Les personnes présentées à l'assemblée générale ordinaire pour être nommées une première fois membre du conseil d'administration doivent avoir des fonctions non salariées au sein d'un syndicat ou d'un organisme professionnel des métiers de bouche, ou des commerçants en bestiaux ou des fleuristes. Leur dossier est étudié par le conseil d'administration. Il doit comprendre leur parcours professionnel et syndical, les mandats détenus dans d'autres sociétés, la nature et la date des contrats souscrits à la mutuelle, un extrait de casier judiciaire et la vérification d'absence de déclaration de faillite. L'assemblée générale réunie à titre ordinaire se prononce à la majorité des voix exprimées sur la résolution de nomination qui figure ensuite au procès-verbal. Les diligences réglementaires sont accomplies régulièrement par voie de questionnaire complété par chaque administrateur.

Les membres du bureau sont nommés par le conseil d'administration qui délibère à la majorité simple.

Le Directeur Général est nommé par le conseil d'administration qui vérifie ses qualifications, ses connaissances et son expérience professionnelle de telle sorte qu'il exerce une gestion saine et

prudente. Le conseil d'administration s'assure aussi de la réputation et l'intégrité de la personne à nommer notamment par une absence de déclaration en faillite et un casier judiciaire vierge.

Pour les fonctions-clés et le Directeur Général Délégué, les personnes proposées par le Directeur Général au conseil d'administration doivent avoir des compétences reconnues dans le domaine de la fonction-clé concernée. Le Directeur Général doit s'assurer de leur compétence en vérifiant leur parcours professionnel et au besoin syndical pour la fonction d'Audit Interne. Pour toutes les fonctions-clés, le Directeur Général vérifiera le casier judiciaire, l'absence de déclaration de faillite, la formation académique et les diplômes obtenus. Il vérifiera aussi le niveau d'expérience. Après nomination par le conseil d'administration, les diligences réglementaires sont accomplies régulièrement.

B.3 Système de gestion des risques de MAPA-MAB SGAM

B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation

Compte tenu de la taille et de l'organisation du groupe, la gestion des risques du groupe MAPA-MAB SGAM est centralisée et gérée par les équipes de la MAPA. Elle s'applique à l'ensemble des entités du groupe, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

La gestion des risques vise à identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative le résultat et (ou) l'activité des mutuelles et de la société anonyme.

Le système d'évaluation des risques est encadré par une politique des risques qui pose les bases de la gestion des risques au sein du groupe.

Le processus d'évaluation des risques se décompose en cinq étapes :

- la définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites ;
- l'identification, mesure et hiérarchisation et l'analyse du risque ;
- les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques (cf B.3.4) ;
- le calcul du besoin global de solvabilité (cf B.3.2) ;
- le rapport « ORSA 2 », dans son ensemble, matérialise le processus ORSA et la cinquième et dernière phase du système de gestion des risques ; il est présenté une fois par an au conseil d'administration pour validation.

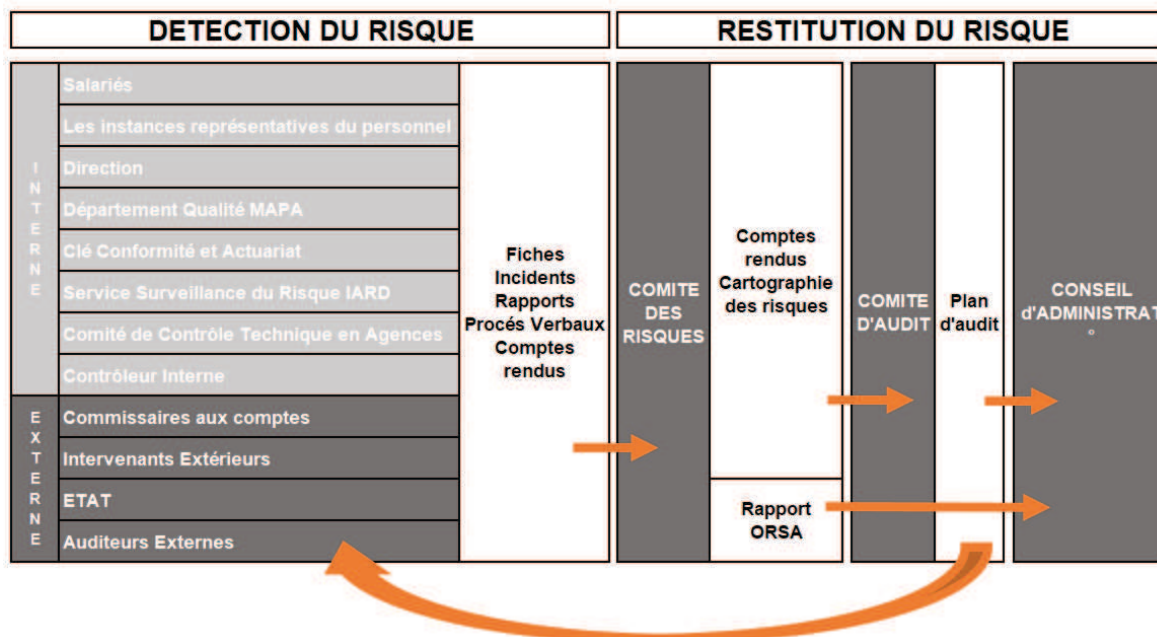
- L'appétence au risque est le niveau de risque global que les membres affiliés sont prêts à prendre, elle se traduit par des niveaux plus fins de tolérance aux risques. Les limites sont quant à elles opérationnelles et permettent de rester dans son cadre de tolérance et donc d'appétence. La confrontation entre l'appétence de la SGAM et son profil de risque conduit à une déclinaison de cette appétence par catégorie de risques. Cette déclinaison se traduit opérationnellement par des arbitrages et des limites et constitue le cadre de la prise de risque. L'appétence aux risques de MAPA-MAB SGAM s'exerce dans un cadre de maintien de sa solvabilité et de son activité, elle est portée par le conseil d'administration sous l'impulsion de la Direction Générale.

- L'identification, la mesure et la hiérarchisation et l'analyse du risque s'appuient essentiellement sur :
 - le dispositif d'évaluation des risques et de contrôle interne ;
 - la prise en compte des recommandations de l'Audit interne ;
 - la prise en compte et le suivi de la gestion des incidents ;

² Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité
Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2023

- la prise en compte des alertes du Service « Surveillance du risque IARD » ;
- la prise en compte de la gestion des réclamations ;
- les processus stratégique et de pilotage du groupe ;
- des synthèses régulières sur ces points présentées au conseil d'administration.

- Le schéma ci-après représente les acteurs de l'identification du risque et les acteurs de la surveillance du risque. Les premiers alimentant les seconds de rapports, fiches incidents, comptes rendus via un pivot. Le Contrôleur Interne et Gestion des risques qui les recueille, les analyse, alimente sa cartographie des risques puis les synthétise pour en informer le comité des risques, puis via les comptes rendus de ce dernier, le comité d'audit puis enfin le conseil d'administration.



L'évaluation est effectuée une fois par an, sauf événement majeur jugé par la fonction-clé Gestion des risques qui demandera dans ce cas une nouvelle évaluation. Cette évaluation est contrôlée et validée par la fonction-clé Gestion des risques pour garantir la pertinence des résultats obtenus.

B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Chaque risque est évalué suivant une échelle d'impact. Une fois hiérarchisé, le risque est positionné sur une cartographie en fonction de sa fréquence et de sa gravité au regard de son écosystème et d'une approche top down à dire d'expert. Le profil de risque repose alors sur la réalisation de cette cartographie des risques et sur l'ensemble des mesures de protection que prend le groupe face à ces risques majeurs.

Ainsi cet exercice permet d'une part, de prendre les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques et d'autre part de construire des scénarios de stress qui font l'objet d'une modélisation dont les résultats sont décrits dans le rapport ORSA.

En 2023, il n'y a pas de risques significatifs qui ne soient pas sous plan de maîtrise de la solvabilité de MAPA-MAB SGAM.

B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs

En effet, la question se pose sur la prise en compte intégrale des risques propres à la SGAM dans les calculs de la formule standard. C'est pour cela que tout risque identifié comme propre au Groupe, qui n'est ni pris en compte dans la formule standard ni atténué par un plan de maîtrise, peut nécessiter un besoin additionnel de solvabilité.

Les risques non pris en compte dans les calculs sont donc ceux pour lesquels il n'y a pas de plan de maîtrise. En 2023, il n'y en a pas d'identifiés.

B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision

De la cartographie risque sont traités en priorité les risques majeurs et des décisions stratégiques sont ainsi prises pour les atténuer.

Par les informations à disposition (rapport ORSA, synthèse des missions d'audit, rapports des commissaires aux comptes, procès-verbaux du comité des risques, indicateurs...), le conseil d'administration est en mesure de valider le plan d'audit, de modifier si nécessaire les niveaux de risques (appétence, tolérance ou limite) et d'orienter/d'approuver les actions prévues par la Direction Générale pour atténuer les risques identifiés.

B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque

L'activité d'assurance consiste à prendre en charge, totalement ou partiellement, et contre paiement d'une cotisation, les risques auxquels l'assuré ne souhaite pas être exposé.

Ce faisant, l'assureur s'expose lui-même à des risques, qu'il lui convient de gérer en conformité avec la réglementation, ses valeurs et dans le respect de son cadre d'appétence aux risques.

Cette gestion des risques passe ainsi par une première étape d'identification des risques auxquels s'expose l'entreprise et qui découlent des orientations stratégiques qu'elle souhaite prendre.

Le rapport ORSA intègre une évaluation du profil de risque de l'entreprise. Cette évaluation est abordée sur un format de cartographie des risques, dont l'objectif est d'identifier et calibrer les principaux risques encourus par MAPA-MAB SGAM, ayant potentiellement des impacts importants pour cette dernière, tant quantitatifs (pertes financières, baisse de la marge de solvabilité,...) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image,...).

La cartographie des risques est mise à jour au moins une fois par an. Cependant, il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une révision lors de la constatation d'une déviation significative du profil de risque (générant par exemple la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel). Cet exercice a été réalisé à partir d'entretiens avec des membres du comité de direction et une synthèse de la cartographie des risques opérationnels.

Les risques sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Risques stratégiques :

Ce sont d'abord les risques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises.

Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

Les risques suivants peuvent être cités :

- environnement interne : pilotage, gouvernance, politique sociale ;

- environnement externe : changement politique, économique, réglementaire³, concurrence, dérèglement climatique, cyberattaques.

Face à ces risques, la SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- mise en place d'un processus stratégique et de pilotage de MAPA-MAB SGAM ;
- cellule de veille réglementaire ;
- veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence ;
- concertation avec les instances professionnelles.

- ☒ Risques financiers :

Il s'agit des risques résultants directement ou indirectement de changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et des instruments financiers. Ils sont liés à la gestion financière, aux caractéristiques des actifs financiers ainsi qu'aux modes de gestion.

On peut citer les risques suivants :

- action ;
- taux ;
- spread ;
- immobilier ;
- change ;
- concentration.

Face à ces risques, MAPA-MAB SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- définition de l'allocation stratégique ;
- suivi de la gestion financière ;
- gestion actif-passif.
-

Le tout a été reporté dans des politiques écrites.

Les scénarios de stress permettent de vérifier la résilience des portefeuilles d'actifs dans des conditions extrêmes tels des chocs actions ou immobiliers.

- ☒ Risques techniques :

Ce sont les risques qui découlent des activités de MAPA-MAB SGAM, et qui englobent notamment les risques liés aux activités techniques d'assurance. Il s'agit du risque que les niveaux de prestations et de pertes ultimes dérivent du niveau attendu à cause d'erreurs dans l'évaluation des risques, de changements dans l'environnement de risque ou d'écarts réel-attendu.

Les risques suivants peuvent être cités :

- souscription ;
- provisionnement ;
- mortalité/longévité ;
- incapacité/invalidité ;
- rachat ;
- catastrophe.

Face à ces risques, MAPA-MAB SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des

³Évolution de la réglementation (loi Hamon ou Accord National Interprofessionnel).

risques, dont :

- politique tarifaire ;
- veille réglementaire pour anticiper les évolutions susceptibles d'atteindre la rentabilité technique de la mutuelle ;
- couverture en réassurance révisée annuellement ou ponctuellement afin de s'adapter aux évolutions des besoins ;
- rappel de cotisations auprès des sociétaires ;
- politiques écrites de souscription et de provisionnement.

- ☒ Risques opérationnels :

Un risque est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le risque opérationnel englobe notamment :

- des procédures internes défectueuses ou inadéquates ;
- des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- une qualité des données insuffisante..

Face à ces risques MAPA-MAB SGAM a mis en place des règles et des contrôles à différents niveaux hiérarchiques et organisationnels, et un processus de gestion des incidents.

B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente"

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE déterminent les parts de leurs investissements consacrées aux immobilisations corporelles, aux placements (obligations et actions) et à leur trésorerie pour répondre au mieux à leurs besoins de solvabilité.

Les ordres de placement sont de la responsabilité de la Directrice Administrative et Financière en concertation avec le Directeur Général pour la gestion courante du portefeuille, et avec l'accord de celui-ci pour les opérations concernant les placements nouveaux.

Le Responsable de la comptabilité générale a une délégation de pouvoirs en ce qui concerne la gestion de la trésorerie, toujours en concertation avec la Directrice Administrative et Financière ou le Directeur Général.

La politique du risque d'investissement des mutuelles est de prendre les mesures nécessaires, sans utiliser de produits dérivés⁴ :

- pour que les investissements respectent le principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la Directive 2009/138/CE ;
- pour garantir que les investissements tiennent compte de la nature de son activité, de ses limites approuvées de tolérance au risque, de sa position de solvabilité et de son exposition au risque à long terme ;
- pour évaluer en interne le risque de crédit présenté par les contreparties aux investissements, y compris lorsque ces contreparties sont des administrations centrales.

La politique du risque d'investissement prévoit, lorsque cela est approprié pour assurer une gestion efficace des risques, les limites quantitatives internes applicables aux actifs et aux expositions.

⁴ Un dérivé est un actif ou un passif financier dont la valeur dépend (ou dérive) de celle d'autres actifs, passifs ou indices (« l'actif sous-jacent »). Les dérivés sont des contrats financiers qui englobent une large gamme d'instruments, tels que les contrats à terme, les contrats d'option, les bons de souscription, les contrats d'échange et composites.

En 2022, il a été décidé de modifier la politique de placement de MAPA-MAB VIE en transférant au deuxième semestre 2022 les placements de MAPA-MAB VIE à la MAPA contre rémunération. Ce transfert se fait en respectant le principe de la personne prudente, ainsi :

- le calcul sur la solvabilité d'un tel transfert a permis de montrer que l'impact n'était pas significatif ;
- des titres financiers de la MAPA sont nantis au profit de MAPA-MAB VIE dans les mêmes proportions que sa créance dans les comptes de MAPA-MAB VIE ;
- le compte courant est suffisant pour couvrir les provisions et peut ainsi répondre à un besoin urgent de liquidité.

Enfin, la faible envergure du portefeuille d'actifs avant le transfert ne permettait pas une grande diversification des placements et l'exposait de ce fait à des coûts de gestion importants et à une volatilité accrue du portefeuille. Les produits financiers pour MAPA-MAB VIE au titre de l'exercice 2023 sont de 140 K€ alors qu'ils ne s'élevaient qu'à 50 K€ au 31 décembre 2022. Les intérêts des assurés sont ainsi privilégiés. Des titres financiers de la MAPA sont nantis au profit de MAPA-MAB VIE dans les mêmes proportions que sa créance.

En 2023 et dans le cadre de sa politique de placement, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie a cédé partiellement son portefeuille actions, obligations et monétaires à la MAPA contre rémunération. Conformément à la politique, cette cession se limitera à 15% du portefeuille net détenu et des titres financiers de la MAPA sont nantis au profit de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie dans les mêmes proportions que sa créance.

B.3.7 Évaluations de crédit

La gestion des portefeuilles de placement du groupe est déléguée à OFI AM. Cette société dont la MAPA est actionnaire, est une société de gestion agréée par l'AMF.

Le Groupe OFI est devenu un acteur de référence auprès des investisseurs institutionnels soumis aux codes de la Mutualité, des Assurances et de la Sécurité Sociale. La diversité de leurs mandants leur permet d'appréhender de nombreuses problématiques individuelles et d'en faire bénéficier leurs clients.

L'objectif de l'analyste crédit est de qualifier le risque crédit à un horizon de cinq ans. L'analyse prend en compte notamment une vision des perspectives sectorielles, les fondamentaux de l'émetteur et l'évolution de son endettement. Cette étude se fait sur la base d'une analyse qualitative renforcée par des données quantitatives. Le risque de défaut est ainsi qualifié d'élevé, modéré ou faible. Les émetteurs sont notés selon une méthode interne.

Ces éléments permettent de suivre la qualité et le risque du portefeuille obligataire.

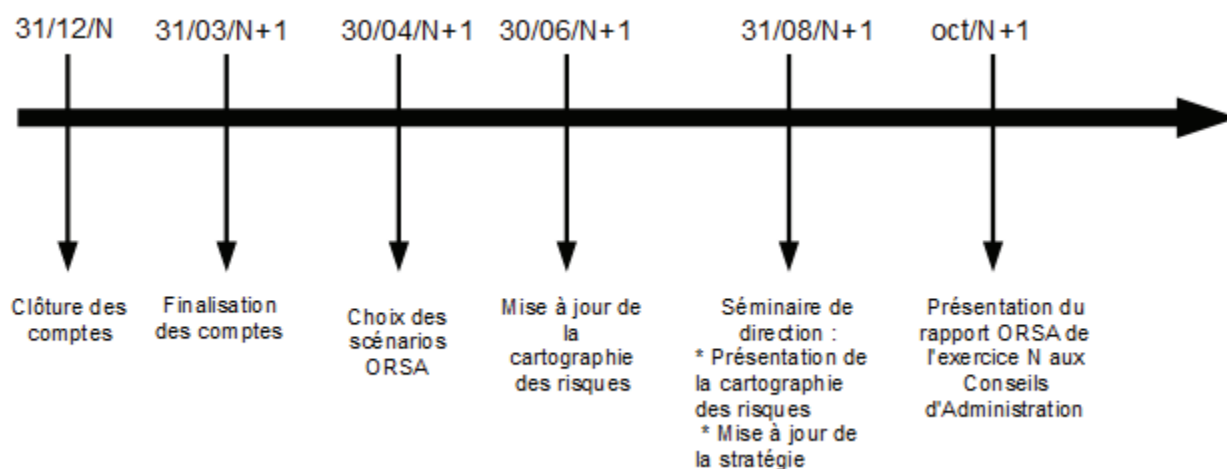
Les limites et les reportings font référence à des notations externes. Quand un émetteur est noté par plusieurs agences (Moody's, S&P et/ou Fitch), la seconde meilleure note est retenue.

Comme indiqué dans notre politique de gestion du risque d'investissement, l'évaluation de crédit n'est pas le seul critère qui permet de sélectionner un investissement.

Pour le choix des réassureurs, le groupe travaille avec deux courtiers qui conseillent et informent régulièrement sur la santé financière des réassureurs. Le suivi de leur notation est effectué en continu. Le groupe demande le nantissement des créances pour la grande majorité des réassureurs.

B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-MAB SGAM

L'ORSA est un processus annuel constitué de rendez-vous récurrents tels que, comités de direction, comités de gestion des risques et comités d'audit comme l'indique le tableau au paragraphe B.3.1. Cette présentation synthétique du calendrier d'exécution de l'ORSA montre les dates majeures du processus.



Des alertes peuvent être données à tout moment, en particulier par le comité de Gestion des risques qui, lui-même alerté par le Contrôleur Interne et de Gestion des risques, pourrait se réunir exceptionnellement et envisager ainsi la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel.

B.3.9 Intégration de la gestion des risques dans le groupe MAPA-MAB SGAM

En plus du schéma B.3.1 qui illustre bien la manière dont le système de gestion des risques est intégré à la structure organisationnelle et aux prises de décisions du groupe, les organigrammes complètent cette description.

Ainsi les contributeurs à la gestion des risques et au contrôle interne sont au nombre de trois, la Directrice Administrative et Financière, responsable de la fonction-clé Gestion des risques des quatre entités, le contrôleur interne et de gestion des risques et le chargé de la surveillance du risque. La gestion des risques et le contrôle interne concernant bien tous les salariés par ailleurs.

La Directrice Administrative et Financière de la MAPA est la responsable de la fonction-clé Gestion des risques au sein du groupe MAPA-MAB pour chacune des entités : MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

B.3.10 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de chacune des quatre entités (MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM) vise à contrôler et à maîtriser des activités mises en œuvre de façon continue par le comité de direction ainsi que par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. La finalité étant :

- la protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- la réalisation et l'optimisation des opérations conduites par les entités, conformément à ses politiques et ses stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner une image fidèle et sincère de la mutuelle ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne

Pour atteindre ces objectifs, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et de fait MAPA-MAB SGAM, ont mis en place un Système de Contrôle Interne (SCI), qui s'inscrit sur des principes fondamentaux développés dans des documents tels que les politiques, les processus et les procédures. Ce système d'identification, d'analyse et de gestion des risques vise à recenser, analyser et à traiter les principaux risques pouvant affecter la réalisation des objectifs de la mutuelle. Le système de gestion des risques et le système de contrôle interne interagissent de manière complémentaire.

L'organisation du contrôle interne est structurée selon trois lignes de maîtrise et repose sur deux notions : le contrôle permanent regroupant les contrôles de premier et deuxième niveaux (les deux premières lignes de maîtrise) et le contrôle périodique avec le contrôle de troisième niveau (la troisième et dernière ligne de maîtrise).

Le contrôle permanent **de premier niveau** encadre la première prise de risque qui se situe au niveau des opérationnels et de la hiérarchie sur le terrain. Chaque Direction opérationnelle a l'obligation de mettre en place des contrôles visant à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétence. Le contrôle permanent est assuré par le management opérationnel via les contrôles automatiques et/ou manuels des processus.

Le contrôle permanent **de deuxième niveau** anime et coordonne le système de contrôle interne. Il est assuré par le responsable du Contrôle interne indépendant, directement rattaché à la Directrice Administrative et Financière et fonction-clé Gestion des risques. Il vérifie que les risques ont été identifiés et gérés en 1^{er} niveau selon les règles fixées. Parallèlement, le Service de Surveillance du risque vérifie que les risques de souscription et d'indemnisation IARD ont été identifiés et gérés par les Directions selon les règles et procédures prévues.

Le contrôle périodique **de troisième niveau** est indépendant des deux premiers niveaux et a pour vocation d'aider l'entreprise à atteindre ses objectifs en évaluant ses processus de gestion des risques, de contrôle, et plus globalement de gouvernance d'entreprise. Il est assuré par la fonction-clé d'Audit interne confiée à une personne indépendante. Occasionnellement, des collaborateurs ayant toute légitimité peuvent réaliser des missions d'audit et, à défaut de compétence interne, la mutuelle peut avoir recours à des audits externes.

Parallèlement à ces contrôles permanents, un processus déclaratif d'incidents permet d'identifier et

d'inventorier les faiblesses, défauts et carences opérationnels du groupe dans une base d'incidents. S'ensuivent des plans d'actions approuvés ou des recommandations destinées à améliorer les procédures de contrôle et de travail.

Enfin, dans le cadre de leurs missions, les commissaires aux comptes, tous les ans, de façon indépendante, testent l'efficacité du contrôle interne.

B.5 Fonction audit interne

B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne

L'Audit Interne de chacune des quatre entités constitue un levier de performance et d'amélioration des processus. Il permet notamment de s'assurer qu'en fonction des principaux risques, compris comme l'ensemble des événements ou facteurs susceptibles d'empêcher l'atteinte des objectifs du groupe dans son ensemble et dans son individualité, des procédures de contrôles internes sont mises en place, qu'elles sont pertinentes et correctement appliquées.

B.5.2 Description des audits internes

En l'absence de Service d'Audit Interne propre, un organisme indépendant est affecté à chaque mission. Cependant si des compétences et de l'indépendance sont trouvées en interne du groupe MAPA-MAB, il peut être affecté ponctuellement un ou plusieurs salariés, compétents et indépendants, à la réalisation de la mission.

B.5.3 Plan d'audit

Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ou de MAPA-MAB VIE.

Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice, elles viennent alors enrichir le plan d'audit.

Le suivi du plan d'audit et des recommandations effectué par le responsable du Contrôle interne et de la gestion des risques est présenté en comité des risques puis en comité d'audit et synthétisé en conseil d'administration.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction-clé Actuariat a été mise en place en 2016.

Les missions de cette fonction-clé sont les suivantes :

- informer et alerter le conseil d'administration au moins une fois par an sur les travaux conduits durant l'année, indiquer clairement les éventuelles défaillances et émettre des recommandations sur la manière de remédier aux défaillances identifiées ;

- fiabiliser, qualifier, préconiser et améliorer la qualité des données⁵ ;
- coordonner, garantir, superviser et évaluer les calculs des meilleures estimations ;
- aviser, évaluer et analyser la politique de réassurance et la politique de souscription ;
- contribuer au système de gestion des risques.

Le rapport actuariel est élaboré chaque année par le responsable de la fonction-clé Actuariat de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM, responsable du Département Actuariat et Analyse de la Donnée de la MAPA et actuinaire diplômé de l'Institut de Science Financière et d'Assurances.

Les différentes analyses présentées dans ce rapport s'appuient notamment sur :

- des auditions réalisées auprès des responsables de branches pour les politiques de souscription ;
- les travaux du Département Actuariat et Analyse de la Donnée pour l'analyse des provisions, de la qualité des données, et la structure de réassurance ;
- l'audition des membres de la Direction Administrative et Financière pour les processus de choix des contreparties, allocations de parts, et descriptifs des montants recouvrables auprès des réassureurs ;
- les travaux de la fonction-clé Gestion des risques.

B.7 Sous-traitance

Conformément à leur politique, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, la MAPA et MAPA-MAB VIE pour tous nouveaux sous-traitants :

- réalisent un examen approfondi pour vérifier que le prestataire est doté des compétences et de tout agrément légal nécessaire pour exercer les fonctions ou activités requises de manière satisfaisante, compte tenu de leurs objectifs et de leurs besoins ;
- veillent à ce que le prestataire ait pris toute mesure nécessaire pour qu'aucun conflit d'intérêts manifeste ou potentiel ne compromette la satisfaction de leurs besoins ;
- veillent à ce que la sous-traitance n'entraîne la violation d'aucun texte de loi, en particulier des règles relatives à la protection des données ;
- veillent à ce que le prestataire soit soumis aux mêmes dispositions, en matière de sûreté et de confidentialité des informations que celles qui s'appliquent aux entités du groupe ;
- veillent à ce que les conditions générales de l'accord de sous-traitance soient clairement expliquées au comité des risques, et avalisées par le conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'une sous-traitance importante ou critique.

Le processus de sélection d'un prestataire doit suivre l'ensemble des points listés ci-dessus, toute exception devant être justifiée.

Conformément à l'article R354-7 du Code des assurances, sont considérées comme des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques les activités et fonctions suivantes :

- les fonctions-clés actuarielle, gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne ;
- les activités/fonctions dont l'interruption compromettrait la faculté de l'organisme à assurer la continuité de ses services, au regard des éléments suivants :
 - coût de l'activité externalisée ;

⁵ Il s'agit ici des données en entrée des modèles utilisés pour les calculs Solvabilité II : le parcours de la donnée dès l'entrée dans les outils de gestion n'est pas étudié.

- impact financier, opérationnel, de réputation en cas de prestation du prestataire hors délai ou de sa défaillance ;
- substituabilité du prestataire ;
- capacité de l'organisme à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problème avec le prestataire ;
- pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire.

Pour déterminer l'importance de l'activité, les entreprises de groupe ont listé l'ensemble des activités externalisées et leur ont appliqué pour chacune d'entre elles un nombre de points en fonction de l'échelle suivante :

Le coût de l'activité externalisée en K€		L'impact financier, opérationnel et sur la réputation de l'entreprise de l'incapacité du prestataire de service d'accomplir sa prestation dans les délais impartis en K€		La difficulté de trouver un autre prestataire ou de reprendre l'activité en direct ;		La capacité de l'entreprise à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problèmes avec le prestataire ;		Les pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire	
coût de l'activité	points	impact financier	points	difficulté de trouver un autre	points	capacité de l'entreprise à satisfaire	points	pertes potentielles pour les assurés	points
0-500	0	0-500	0	facile	0	satisfaisant	0	inexistante	0
501-1000	10	501-1000	10	moyen	10	moyennement satisfaisant	10	faible	20
>1001	20	1001-3000	20	difficile	20	insatisfaisant	20	moyenne	40
		>3001	30	très difficile	30			forte	60

Les activités qui ont de 121 à 180 points sont considérées comme importantes ou critiques, celles entre 81 et 120 points comme « moyennement importantes », celles entre 41 et 80 points sont « peu importantes » et celles inférieures à 41 points ne sont « pas importantes ».

Les sociétés du groupe ne recensent pas, au 31 décembre 2023, d'activités considérées comme « importantes ou critiques », elles comptent néanmoins 10 prestataires considérés comme « moyennement importants ».

Par contre la MAPA, vis-à-vis de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE, rentre dans cette catégorie d'activité considérée comme « importante ou critique ».

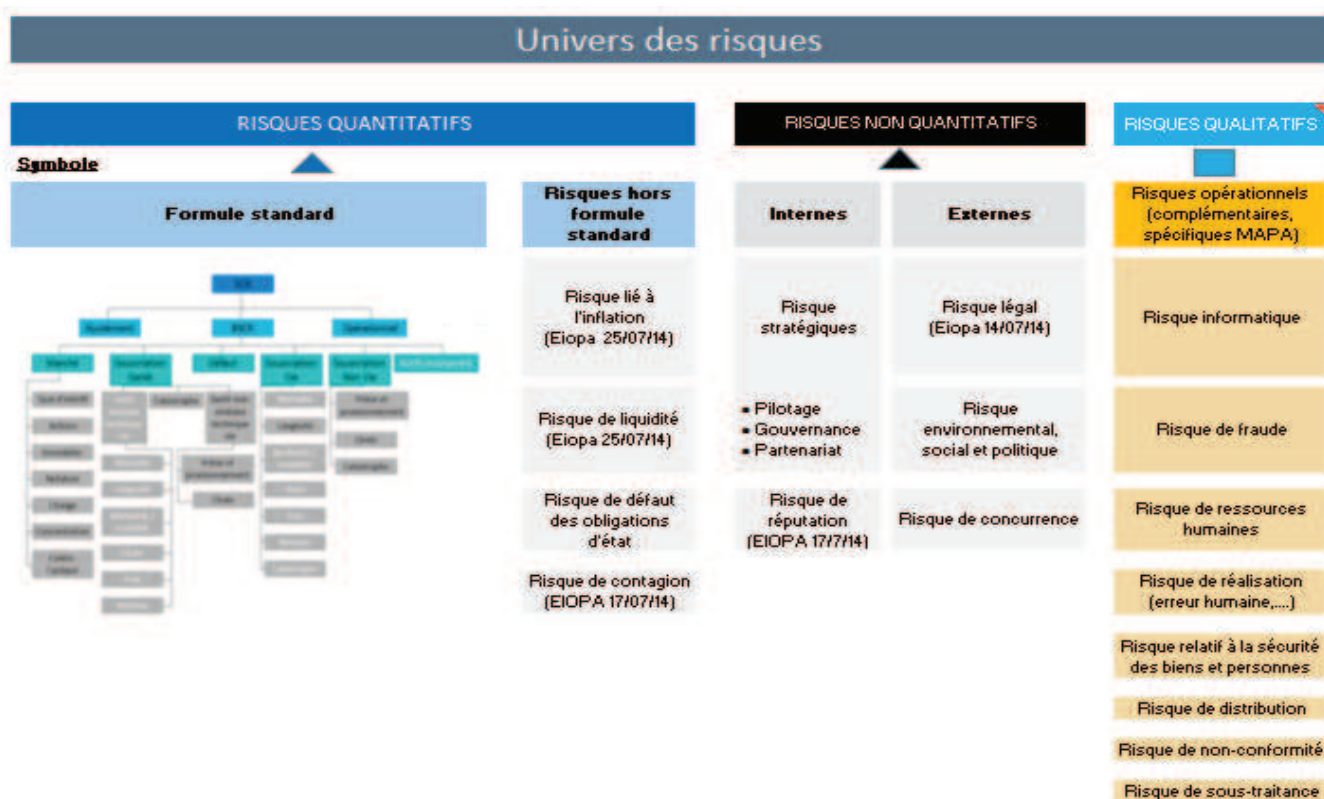
MAPA-MAB VIE ne recense pas directement de prestataires « moyennement importants ».

B.8 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

PARTIE C – PROFIL DE RISQUES

Le tableau ci-dessous permet d'avoir un inventaire des différents types de risques auxquels peuvent être confrontées les entreprises du groupe. Ils sont de deux types ; les risques qui peuvent être quantifiés et ceux qui ne peuvent pas l'être. Parmi les risques quantifiables, on retrouve tous les risques présents dans la formule standard.



C.1 Risque de souscription

Le profil de risque de souscription des mutuelles ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- les conseillers commerciaux sont salariés de la MAPA, il n'y en a pas à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, ni dans la société MAPA-MAB VIE ;
- ils suivent un guide de souscription, mis à jour régulièrement, qui les oriente dans un cadre défini ;
- la réévaluation annuelle des tarifs est soumise à des règles précises et est validée par les conseils d'administration respectifs ;
- les sociétaires sont répartis sur le territoire de la France métropolitaine ;
- il n'y a pas de concentration de risque ;
- enfin le programme de réassurance permet une connaissance du risque maximal que MAPA-MAB SGAM connaît et sait pouvoir supporter.
- l'augmentation des affaires obtenues par le courtage nous incite à mettre en œuvre une politique de souscription et un guide dédié afin de rester dans les limites de notre politique de souscription, une limite a été introduite en 2023. En 2023, les affaires souscrites par courtiers étaient fortement réassurées.

Le profil de risque de chute (risque de ne pas encaisser de cotisations futures rentables) ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- la gestion des risques et l'Actuariat veillent à étudier tout lancement de nouveaux produits ou nouvelles opérations commerciales pour en calculer leurs conséquences en terme de rentabilité ;
- la Gestion des risques et l'Actuariat veillent à étudier tout lancement de nouveaux produits ou nouvelles opérations commerciales pour en calculer leurs conséquences en terme de rentabilité ;
- l'Actuariat porte une attention particulière à une éventuelle déformation de notre portefeuille automobile.

C.2 Risque de marché

Le profil de risque de marché de MAPA-MAB SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la SGAM se sont données des limites de répartition du portefeuille de placement ;
- dans cette limite, l'entité opte pour une diversification des supports d'investissement en termes de stratégie de placements et de gestionnaires. L'arbitrage est décidé lors des comités financiers avec OFI AM selon les perspectives financières et économiques ;
- la grande majorité de leurs placements actions sont de type 1⁶ ;
- les mutuelles et la société anonyme ne traitent pas en devises et leurs placements sont exclusivement en euro ;
- le nombre de réassureurs par traité doit être suffisant pour éviter tout risque de concentration.

C.3 Risque de crédit

Le profil de risque de crédit de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où il est demandé chaque année aux réassureurs d'ajuster leurs nantissements en fonction de leurs engagements.

C.4 Risque de liquidité

Le profil de risque de liquidité des mutuelles et de la société anonyme ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- ni la MAPA, ni la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, ni MAPA-MAB VIE n'ont d'engagements à long terme significatifs ;
- la trésorerie disponible sur les comptes bancaires, OPCVM et comptes sur livret, comptes à terme, permet de faire face aux besoins quotidiens de trésorerie sur une année ;
- un suivi de trésorerie avec prévision des flux à venir sur une période d'un an est maintenu régulièrement à jour ;
- l'appartenance à un groupe permet des facilités de trésorerie sous forme de prêts entre membres en cas de nécessité absolue.

⁶tel que défini à l'article 168 du règlement délégué 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs. Ces risques englobent les risques relatifs aux systèmes d'information, les risques de fraude, les risques liés aux ressources humaines, les risques de réalisation (processus, erreur humaine,...), les risques relatifs à la sécurité des biens et des personnes, les risques de distribution, le risque de non respect de la réglementation et les risques liés à la sous-traitance.

La gestion du risque opérationnel repose sur :

- l'identification des risques opérationnels (cf B.3.1) ;
- l'évaluation des risques opérationnels bruts et résiduels (cf C.7) ;
- le traitement des risques opérationnels : les risques résiduels susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont priorisés puis analysés de façon à déterminer le mode de gestion appropriée ;
- le suivi des risques opérationnels par les contrôles de niveaux 1 et 2 (cf B.4.2).

Les collaborateurs réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes. Il s'agit du premier niveau de contrôle.

Le responsable du Contrôle interne et de la Gestion des risques opère des contrôles de niveau 2.

Par ailleurs, les membres du groupe disposent d'un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet au comité de gestion des risques d'être informé des risques avérés.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. partie C.7.4) et par l'évaluation des SCR et MCR (cf. partie E.2).

Le profil de risque opérationnel de la SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- le groupe a son propre réseau salarié de distribution ;
- il a son propre système informatique ;
- il n'a pas de dépendance majeure avec un tiers, il sous-traite très peu ;
- sa taille permet à la Direction de rester proche des opérationnels avec six niveaux hiérarchiques au plus. L'ensemble des salariés rencontre la Direction au moins une fois par an.

C.6 Autres risques importants

Les autres risques ou risques **quantitatifs** sont :

C.6.1 Risque de longévité ou actif-passif

Le profil de risque de longévité ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- MAPA-MAB SGAM ne porte pas d'assurance vie ;
- les rentes que la SGAM doit supporter au titre des garanties responsabilité civile, longue maladie, invalidité ou décès toutes causes sont inférieures à 120 personnes.

C.6.2 Risque de défaut

Le profil de risque de crédit des entités du groupe MAPA-MAB SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- il est demandé chaque année aux réassureurs d'ajuster leurs nantissements en fonction de leurs engagements ;
- les mutuelles ont fait le choix de travailler avec plusieurs banques françaises toutes notées A ;
- le choix des réassureurs se fait aussi d'après leur qualité définie par la référence des notations de la société Standard and Poor's. Le minimum de la note exigée pour qu'un réassureur participe à un traité est BBB+ pour les branches courtes et A- pour les branches longues. Des exceptions peuvent être envisagées à condition qu'elles soient suffisamment justifiées. Pour les réassureurs non notés, il est utilisé le tableau sur la probabilité de défaut de l'article 199 du règlement délégué (UE) 2015/35. Les ratios de solvabilité des réassureurs non cotés doivent être ainsi supérieurs ou égaux à 175%.

C.6.3 Risque lié à l'inflation

Pour l'inflation, les mutuelles considèrent ne pas avoir un besoin en capital sur ce risque qui est maîtrisé par deux éléments. Le premier vient de la nature du portefeuille d'assurance dont les délais de paiements de sinistres sont courts. Le deuxième élément vient de la gestion des placements avec une maturité moyenne des placements relativement faible à 3,57 années pour 2023, et permet ainsi de réinvestir assez rapidement sur des taux qui évoluent avec l'inflation. L'inflation 2023 a été prise en compte dans les calculs du scénario central en partie 7.4 de ce rapport.

C.6.4 Risque de contagion

La SGAM n'entretient pas de relation avec un autre groupe d'assurance ou de réassurance que le sien pour lequel une faillite rejallirait sur ses fonds propres. La plupart des partenariats en cours n'ont pas de poids prépondérant dans l'activité globale du groupe. Ils ne donnent pas lieu à d'éventuelles solidarités financières ou cautions.

C.6.5 Risque de défaut des obligations

Le groupe est peu exposé au risque de défaut des obligations, car il fait le choix d'investir majoritairement dans des obligations bien notées, conformément à sa politique de placement. Le groupe ne fait pas d'assurance vie.

Les autres risques ou risques **non quantitatifs** sont d'abord les risques stratégiques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises. Ils se composent également des risques liés à l'environnement socio-économique et politique, du risque légal et enfin du risque de concurrence.

C.6.6 Risques stratégiques

Les risques stratégiques couvrent différents domaines de MAPA-MAB SGAM à savoir :

- le risque de gouvernance dont les moyens de maîtrise s'appuient sur la définition de rôles et responsabilités des instances de gouvernance mais également sur la définition d'un processus décisionnel et de politiques écrites et enfin sur l'organisation de délégations de pouvoirs ;
- le risque de pilotage suivi au travers de reportings réglementaires ou internes et par les évaluations ORSA et dont la maîtrise est suivie dans le cadre du processus ORSA ;

- le risque de partenariats encadré par l'existence de conventions de partenariats.

C.6.7 Risques de changement économique, politique et réglementaire

Les risques de changement économique, politique et réglementaire se traduisent par une incertitude liée à des décisions externes à l'entreprise mais ayant un impact sur cette dernière, soit parce qu'ils affectent directement le fonctionnement du marché tels qu'ont été la loi Hamon et l'Accord National Interprofessionnel (ANI), soit parce qu'ils nécessitent un investissement important de mise en conformité telle que la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA), le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ou Solvabilité II.

Ce risque est appréhendé au travers du suivi des activités au regard des évolutions réglementaires et par le suivi du plan de conformité. Les éléments concourant à la maîtrise de ce risque sont la veille réglementaire et le lobbying du groupe dans les syndicats professionnels. Les conséquences de l'ANI sont donc prises en compte dans les investissements et le jeu concurrentiel actuel du groupe qui bénéficie de l'amortisseur du déclin progressif de l'effet des clauses de désignation des accords de branches, et qui prépare la rénovation de ses offres de santé collective. Cela ne crée pas pour autant de besoin de capital de solvabilité spécifique. De même la DDA oblige le groupe à faire des efforts supplémentaires en matière de distribution d'assurance mais cela rentre dans le processus d'amélioration continue du service au client dans lequel s'inscrit déjà la SGAM ; idem avec les problématiques liées au RGPD. La MAPA a pour ce faire embauché en 2018 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information en charge, entre autres du respect de la législation en matière de données personnelles et accompagnement des différents Départements dans le cadre du RGPD pour toutes les sociétés du groupe MAPA-MAB.

Une fois le risque connu, il devient un risque «opérationnel» et donc quantifiable.

C.6.8 Risque de concurrence

Le risque de concurrence couvre la dégradation du positionnement de la SGAM en matière de contrats, de services, de tarifs et plus généralement de performance par rapport à des concurrents assureurs, banquiers, ou à de nouveaux entrants sur le marché. Ce risque est suivi au travers de l'indicateur de parts de marché et du suivi des objectifs et des indicateurs de production, par un plan de développement annuel et des plans d'actions correctifs en cas de performances inférieures aux objectifs.

C.6.9 Risque de réputation ou de notoriété

En ce qui concerne le risque de réputation ou de notoriété, il est vrai que le groupe dispose d'une bonne notoriété vis-à-vis de sa clientèle cible. Chaque année, elle consacre une part de son budget de frais généraux à la communication notamment avec des campagnes publicitaires radiophoniques. Sa proximité avec les fédérations professionnelles induit de bonnes relations. Il n'y a donc pas de besoin particulier de capital de solvabilité pour ce risque dont la maîtrise est prise en compte dans le budget des frais généraux.

C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques

C.7.1 Exposition au Risque

À noter que la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE ne sont ni exposées à des risques découlant de positions hors bilan ni à des transferts de risques liés à des véhicules de titrisation.

Mesures utilisées :

La méthode de mesure et de hiérarchisation du risque se fait d'après 3 échelles différentes, l'échelle d'impact, l'échelle de fréquences et l'échelle de maîtrise.

1		Echelle d'impact			
		1-Limité	2-Significatif	3-Critique	4-Catastrophique
Objectif stratégique		- Peu de conséquence avec un retour au nominal simple et rapide	- Conséquences indésirables mais n'affectant qu'un secteur de l'entreprise, avec un retour nominal dans un temps relativement court.	- Conséquences lourdes pour l'entreprise, les objectifs ne seront pas atteints et le retour au nominal sera complexe	- Conséquences entraînant la destruction importante des ressources de l'entreprise, entraînant un retour nominal complexe.
Chiffre d'affaires-activité		Impact faible ou nul	Impact de 1% à 2%	Impact de 3% à 10%	Impact > 11%
Réglementation		- Litige modéré ou conclu à l'amiable - Observation des autorités de tutelle ACPR	- Responsabilité civile avérée devant les tribunaux (montant élevé) - Avertissement de l'ACPR	- Mise en cause pénale - Blâme de l'ACPR	- Condamnation pénale - Retrait d'agrément.
Impact sur fonds propres		FINANCIER < 100 000 €	FINANCIER [100 000 € - 1 M €]	FINANCIER [1 M € - 5 M €]	FINANCIER > 5 M €
Augmentation des frais généraux		< 32%	Entre 32% et 35%	Entre 36% et 37%	> 37%
Réputation		- Lettre à la presse locale/spécialisée du secteur	- Série d'articles à la presse locale/spécialisée du secteur	- Couverture négative limitée dans le temps par les médias nationaux	- Action groupe ou au niveau des fédérations des métiers de bouche.
Humain		- Augmentation légère de AT ou absentéisme - Incident impliquant un usager	- Augmentation significative et durable des AT et(ou) de l'absentéisme - Aléas multiples des sociétaires en agence	- Accident grave avec ITT - Augmentation grave et durable de l'absentéisme.	- Décès d'un collaborateur - Décès multiples de collaborateurs.

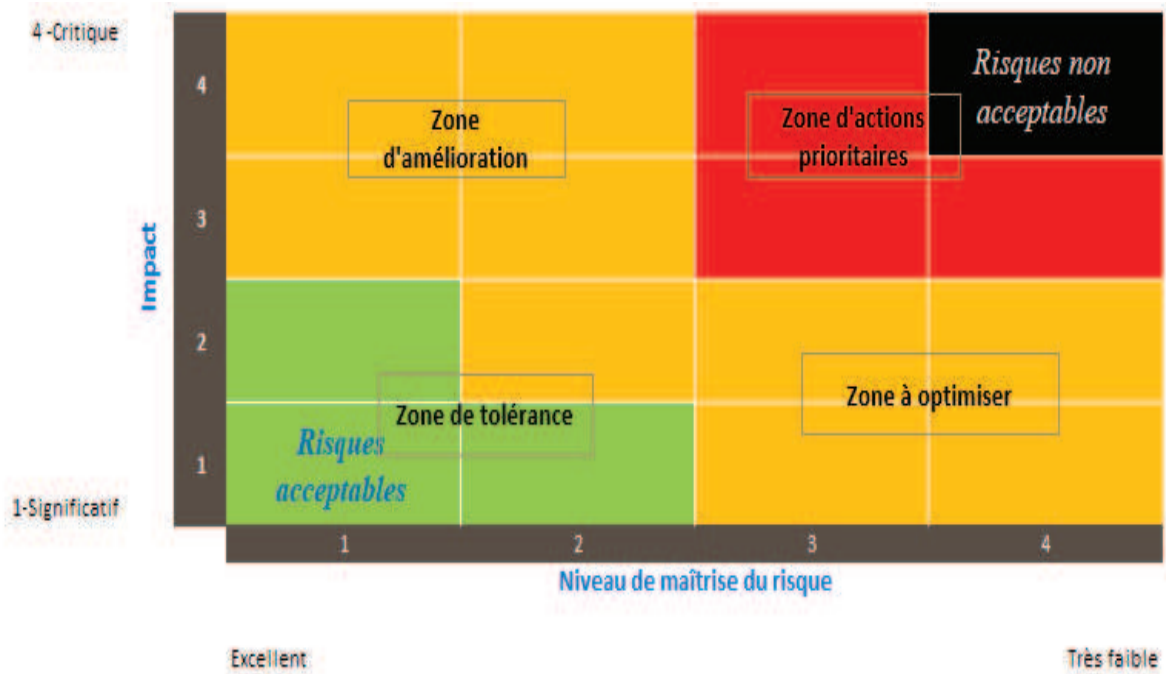
2 Echelle de fréquence ou probabilité de survenance

		1-Rare	2-Peu probable	3-Possible	4-Fréquent
Définition		Évènement risquant de se produire à un moment donné	Évènement devant se produire à un moment donné	Évènement probable dans la plupart des cas	Évènement attendu dans la plupart des cas
		< 5 ans	< 3 ans	< 12 mois	Immédiat.

3 Echelle de maîtrise

		1- Faible	2- Partiel	3-Avancé	4. Maximum
Définition		- Risque émergent encore mal reconnu - Aucune mesure n'a été effectivement pris en compte	- Le risque est identifié et pris en compte dans la conduite des opérations. - Des mesures existent et sont mises en œuvre sans toutefois permettre de traiter de façon globale et/ou pertinente.	- Des mesures formalisées et testées permettent de traiter le risque de façon appropriée - Des mesures sont toutefois susceptibles, à la marge, d'être améliorées par d'autres dispositifs	- Le traitement du risque est totalement intégré dans la conduite des opérations - Toutes les mesures possibles en l'état des connaissances disponibles ont été prises (formalisées/testées) - Davantage de traitement n'est pas économiquement justifié.

Cartographie des risques en terme d'impact / fréquence et de niveau de maîtrise



Matrice échelle des risques

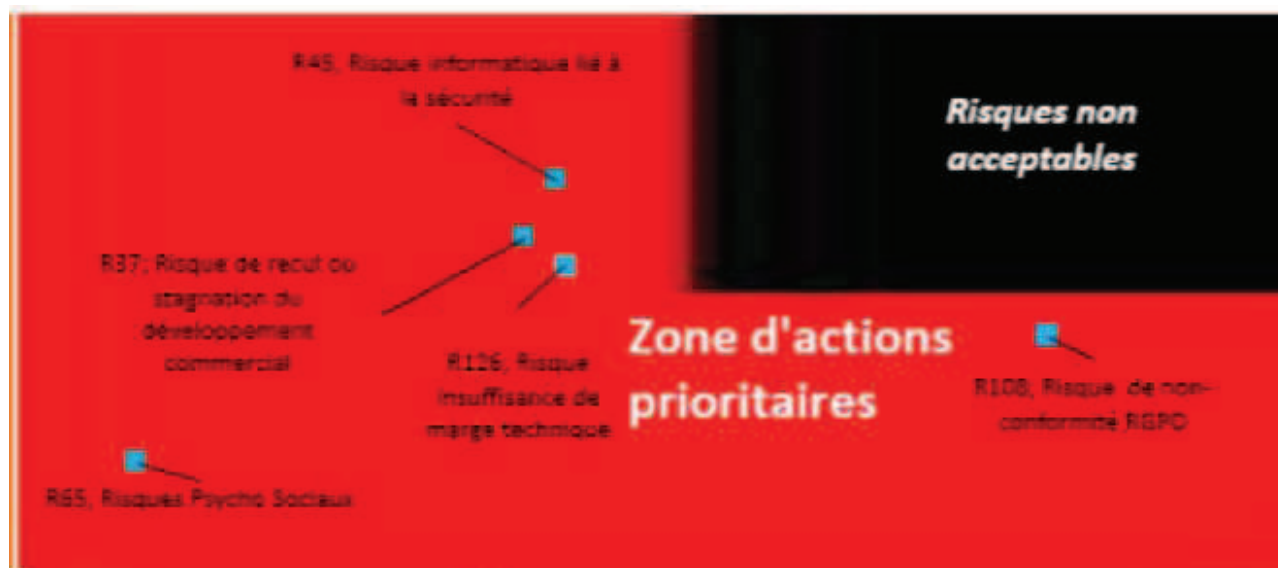
Echelle de niveau de risque

4	4	8	12	16
3	3	6	9	12
2	2	4	6	8
1	1	2	3	4
	1	2	3	4

Il en ressort une cartographie des risques.

Description des risques exposés :

Les risques majeurs auxquels MAPA-MAB SGAM est exposée et leurs évolutions sur l'année se résument par le graphe suivant :



Comme présenté dans le paragraphe B.3.8, la mise à jour de la cartographie des risques de l'exercice N-1 se faisant au 30 juin de l'année N+1, la description des risques majeurs exposés ci-dessus sont ceux mis à jour en juin 2023.

C.7.2 Concentration des risques

Les expositions liées à la réassurance, aux obligations, aux actions et aux comptes courants sont jugées importantes lorsqu'elles dépassent 3% du montant des fonds propres Solvabilité II de MAPA-MAB SGAM, soit 3 017 K€ (3 889 K€ en 2022).

Elles sont considérées comme critiques lorsque celles-ci dépassent les 10% du montant des fonds propres Solvabilité II de MAPA-MAB SGAM, soit 10 058 K€ (12 963 K€ en 2022).

- 26% du montant total des contreparties de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- 34% du montant total des contreparties de la MAPA ;
- 3% du montant total des contreparties de la MAPA-MAB VIE ;
- 33% du montant total des contreparties de MAPA-MAB SGAM.

À l'échelle de la SGAM, il n'y a pas de concentration critique supérieure à 10%.

C.7.3 Atténuation des risques

Les décisions de gestion

La détermination de risques majeurs a entraîné des prises de décisions et des plans d'action de maîtrise du risque suivis en comité de gestion des risques en particulier. Les responsables étant entendus régulièrement sur l'avancement de ces plans.

La réassurance

La volonté de la Direction Générale à pouvoir limiter la perte annuelle de souscription sur le périmètre réassuré Auto, RC, Incendie, Tempête, Cat Nat (hors CCR) l'a incitée à modifier en 2015 sa Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2023

structure de réassurance pour l'exercice 2016.

D'une réassurance par branche, la MAPA est passée à une réassurance mutualisant les risques automobile, dommages aux biens, catastrophes naturelles et responsabilité civile regroupant donc à la fois des branches courtes et des branches longues.

C.7.4 Résultats et analyses des tests de résistance

Les résultats ci-dessous sont ceux élaborés pour le rapport ORSA 2022. En effet, conformément au calendrier d'exécution de l'ORSA présenté au paragraphe B.3.8, les résultats des tests 2023 ne sont pas encore disponibles.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour la MAPA

Les scénarios adverses identifiés par la MAPA sont les suivants :

- (1) Augmentation de l'inflation, en 2023, de 5% de plus que la hausse tarifaire impactant la sinistralité sur toutes les branches ;
- (2) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2023 par rapport à 2022, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2022, respectivement en 2024 et 2025 ;
- (3) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2022 par rapport à 2023, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2022, respectivement en 2024 et 2025 ;
- (4) Combinaison de l'ensemble des scénarios.

L'ensemble des scénarios sont défavorables pour la MAPA. Ces scénarios représentent des risques plus importants à court terme mais, avec la reprise des marchés financiers (2) ou de l'immobilier (3) ou d'une baisse de l'inflation (1), entraînent également un regain de la MAPA en termes de solvabilité.

Le scénario central est donc toujours meilleur que les scénarios adverses.

Analyse des impacts liés aux scénarios adverses :

- **le scénario (1)** : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture en 2023, puis rebondit avec une inflation qui s'améliore pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - l'augmentation de 5% de l'inflation en 2023 amenant une sinistralité qui se dégrade davantage impactant fortement le résultat et donc les fonds propres les diminuant de 5% par rapport à 2022 ;
 - sur les années suivantes, l'inflation retourne à un niveau standard tel que projetée dans le scénario central, ce qui amène à une amélioration de la couverture en 2024 et 2025 ;

- **le scénario (2)** : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés financiers pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille Actions entraîne des moins-values qui impactent négativement les résultats : le niveau de fonds propres baisse donc notamment en raison de la baisse des produits financiers. La baisse de 50% en 2023 de la valeur des placements Actions à la MAPA entraîne une baisse de près de 20% des fonds propres S2 ;
 - la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse de la valeur des placements Actions diminue mécaniquement les risques sur le SCR Marché, ce qui entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;

- **le scénario (3)** : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture du marché immobilier pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille immobilier entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. La baisse de 40% en 2023 de la valeur des placements immobiliers à la MAPA entraîne une baisse de près de 19% des fonds propres S2 ;
 - la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements immobiliers entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;

- **le scénario (4)** : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés immobiliers et actions ainsi que du niveau de l'inflation pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille immobilier et actions entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. Les baisses respectives de 40% et 50% en 2023 des valeurs des placements immobiliers et actions à la MAPA ainsi que l'augmentation de 5% de l'inflation entraînent une baisse de près de 42% des fonds propres S2 ;
 - la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements immobiliers et actions, entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;

- **le scénario (5)** amenant un ratio de 86% en 2023 est problématique pour la MAPA étant donné qu'un ratio en-dessous de 100% traduit la non suffisance des fonds propres pour faire face aux risques auxquels elle est exposée. Si ce scénario se produit, une solidarité financière

serait mise en place, comme expliqué précédemment dans le rapport, entre la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la MAPA. Cela permettrait à la MAPA d'avoir un ratio de solvabilité au-dessus de 100% tout en conservant un ratio de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie convenable. Cela est réalisable car la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie possède une solvabilité robuste comme le montre la suite du rapport. Les résultats de cette solidarité financière sont visibles dans la partie qui traite de MAPA-MAB SGAM.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Les scénarios adverses identifiés par la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie sont les suivants :

- (1) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2023 par rapport à 2022, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2022, respectivement en 2024 et 2025 ;
- (2) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2023 par rapport à 2022, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2022, respectivement en 2024 et 2025 ;
- (3) Combinaison de l'ensemble des scénarios.

L'ensemble des scénarios sont défavorables pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Ces scénarios représentent des risques plus importants à court terme mais avec la reprise des marchés financiers (2) ou de l'immobilier (3) entraînent également un regain en termes de solvabilité.

Analyse des impacts liés aux scénarios adverses :

- **le scénario (1)** : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés financiers pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - la baisse du niveau de fonds propres : la baisse de la valeur du portefeuille actions entraîne des moins-values qui impactent négativement les résultats : le niveau de fonds propres baisse donc notamment en raison de la baisse des produits financiers. La baisse de 50% en 2022 de la valeur des placements actions à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie entraîne une baisse de près de 0,2% des fonds propres S2 ;
 - la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse de la valeur des placements actions diminue mécaniquement les risques sur le SCR Marché, ce qui entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;

- **le scénario (2)** : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture du marché immobilier pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse de la valeur du portefeuille immobilier entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. La baisse de 40% en 2022 de la valeur des placements immobiliers à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie entraîne une baisse de près de 14,5% des fonds propres S2 ;
 - la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements Immobiliers entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;

- **le scénario (3)** : ce scénario de court terme fait, dans un premier temps, chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés immobiliers et actions pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille immobilier et actions entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. Les baisses respectives de 40% et 50% en 2022 des valeurs des placements immobiliers et actions à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie entraînent une baisse de près de 18% des fonds propres S2 ;
 - la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements immobiliers et actions entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité .

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour MAPA-MAB VIE

- Hausse du S/C sur la société MAPA-MAB VIE qui passe à 60% par la diminution des cotisations générée par des offres attractives packagées avec des produits MAPA ou Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;

Le scénario est défavorable pour MAPA-MAB VIE, en effet il représente un choc dont MAPA-MAB VIE ressentirait les effets sur une période plus longue, amenant ainsi le ratio de solvabilité à 239% en 2025.

Le scénario central est donc toujours meilleur que le scénario adverse.

- **le scénario (1)** : la diminution du taux de couverture s'explique par :
 - la diminution du chiffre d'affaires sans impact sur les sinistres fait évoluer le résultat de MAPA-MAB VIE à la baisse, ce qui entraîne une baisse des fonds propres. Cette

baisse du chiffre d'affaires s'accroissant sur les années suivantes, le résultat de MAPA-MAB VIE se dégrade fortement, impactant de la même façon les fonds propres.

À noter que d'un point de vue MCR, ce scénario est négatif amenant le ratio en-dessous de 100% en 2025, ce qui est inenvisageable pour MAPA-MAB VIE.

Étant donné les résultats de ce scénario qui résulteraient d'un choix de la société MAPA-MAB VIE, une version alternative a été évaluée afin que le ratio MCR projeté en 2025 ne soit pas inférieur à celui de 2022 qui est de 147%. Ce nouveau scénario rapporte une baisse de 3,3 points par an sur le ratio S/C qui atteint les 39% en 2025 contre 29,9% en 2022 : soit une perte de 10 points de rentabilité technique contre 30 points exprimés dans le scénario 1 initial.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour MAPA-MAB SGAM

Les scénarios adverses identifiés par MAPA-MAB SGAM sont les suivants :

- (1) Augmentation de l'inflation, en 2023, de 5% de plus que la hausse tarifaire impactant la sinistralité sur toutes les branches ;
- (2) Hausse du S/C sur la société MAPA-MAB VIE qui passe à 60% par la diminution des cotisations générée par des offres attractives packagées avec des produits MAPA ou Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- (3) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2023 par rapport à 2022, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2022, respectivement en 2024 et 2025 ;
- (4) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2022 par rapport à 2023, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2022, respectivement en 2024 et 2025 ;
- (5) Combinaison de l'ensemble des scénarios.

Les scénarios (1), (3), (4) et (5) représentent les risques les plus importants à court terme. Mais comme pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, la reprise des marchés financiers ou de l'immobilier engendre un regain pour MAPA-MAB SGAM en termes de solvabilité ;

Le scénario (2) représente un choc neutre pour MAPA-MAB SGAM étant donné le poids de la société MAPA-MAB VIE fortement compensé par la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Le scénario central est donc toujours meilleur que les scénarios adverses.

- **le scénario (1) :** ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture en 2023, puis rebondit avec une inflation qui s'améliore pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :

- l'augmentation de 5% de l'inflation en 2023 amène une sinistralité qui se dégrade davantage impactant fortement le résultat et donc les fonds propres les diminuant de 5% par rapport à 2022 ;
 - sur les années suivantes, l'inflation retourne à un niveau standard tel que projetée dans le scénario central, ce qui amène à une amélioration de la couverture en 2024 et 2025 ;
- **le scénario (2) :** la diminution du taux de couverture s'explique par :
 - la diminution du chiffre d'affaires, sans impact sur les sinistres, fait évoluer le résultat de MAPA-MAB SGAM à la baisse, ce qui entraîne une baisse des fonds propres. Cette baisse du chiffre d'affaires s'accroît sur les années suivantes, le résultat de MAPA-MAB SGAM se dégrade impactant de la même façon les fonds propres. Étant donné la taille de la société MAPA-MAB VIE ce scénario n'est que très peu impactant d'un point de vue SGAM ;
- **le scénario (3) :** ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés financiers pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - la baisse importante du niveau de fonds propres : cette diminution de la valeur du portefeuille actions entraîne des moins-values qui impactent négativement les résultats : le niveau de fonds propres baisse donc notamment en raison de la baisse des produits financiers. La baisse de 50% en 2023 de la valeur des placements actions de MAPA-MAB SGAM entraîne une baisse de près de 13% des fonds propres S2 ;
 - la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse de la valeur des placements actions diminue mécaniquement les risques sur le SCR Marché, ce qui entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;
- **le scénario (4) :** ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture du marché immobilier pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille immobilier entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. La baisse de 40% en 2023 de la valeur des placements immobiliers de MAPA-MAB SGAM, entraîne une baisse de près de 20% des fonds propres S2 ;
 - la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements immobiliers, entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;
- **le scénario (5) :** ce scénario de court terme fait, dans un premier temps, chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés immobiliers et actions pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille immobilier et actions entraîne directement une baisse du niveau de

fonds propres. Les baisses respectives de 40% et 50% en 2023 des valeurs des placements immobiliers et actions de MAPA-MAB SGAM entraînent une baisse de près de 39% des fonds propres S2 ;

- la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements immobiliers et actions entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;
- les autres scénarios n'ayant que très peu d'impact, cela reste négligeable face aux poids des scénarios des chocs actions et immobilier.

C.7.5 Autre information importante

Il n'y a pas d'autre information importante relative au profil de risque de MAPA-MAB SGAM à exposer.

PARTIE D - VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les comptes annuels ou états financiers sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur résultant du règlement comptable de l'ANC N°2015-11, modifié par l'ANC N°2016-12 du 12 décembre 2016.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

D.1 Actifs

D.1.1 Placements

Tableau récapitulatif des placements au 31/12/2023 (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB VIE		SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Immobilisations corporelles pour usage propre	17421	13674	4590	1116	0	0	22011	14790
Placements (autres que les actifs en représentation de cont	175176	179111	53709	42340	396	301	223280	215751
Immobilier (autre que pour usage propre)	5719	3409	21188	8879	396	301	27303	12589
Participations	9331	5048	3712	3022	0	0	7043	2069
Actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions non cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations	84248	88244	14232	15057	0	0	98479	103301
Produits structurés	35160	40355	3722	4601	0	0	38881	44955
Fonds d'investissement	40331	41667	10847	10773	0	0	51178	52440
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	388	388	8	8	0	0	396	396
Autres placements	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0	0	0	0	0	0	0

La valorisation des immobilisations et placements de MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des valorisations de ces éléments à la MAPA, à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à MAPA-MAB VIE.

• **Les placements immobiliers**

La valorisation à des fins de solvabilité se fait d'après des expertises immobilières qui sont effectuées suivant un plan quinquennal par des experts agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, les biens font l'objet d'une actualisation annuelle par ces mêmes experts ; lesquels font par ailleurs l'objet d'une rotation tous les cinq ans.

Les placements immobiliers sont ventilés entre :

- les immeubles d'exploitation : les sièges sociaux de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et les agences de la MAPA dont elle est propriétaire en majorité ;
- les immeubles hors exploitation, soit des immeubles de placements.

La différence entre la valorisation à des fins de solvabilité et celle dans les états financiers correspond d'une part, aux amortissements enregistrés dans les états financiers conformément aux règles comptables et, d'autre part, à la différence, positive ou négative, entre la valeur d'achat et la valeur d'expertise. Ainsi plus les biens sont acquis depuis longtemps, plus la différence est importante, cas de l'immobilier hors exploitation pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie notamment :

- **Les titres de participations**

Ils résultent d'une prise de participation de longue date sur des partenaires utiles à l'activité de l'entreprise. La valorisation à des fins de solvabilité repose sur une évaluation du titre suivant les derniers comptes publiés. La valorisation suit la méthode suivante :

- l'actif net comptable est calculé comme suit :
 - + capitaux propres du dernier bilan publié
 - les actifs incorporels du dernier bilan publié ;
- la valorisation à des fins de solvabilité est calculée à partir de l'actif net comptable :

$$\frac{\text{Actif net comptable}}{\text{Nombre d'actions totales}} \times \text{Nombre d'actions mutuelle}$$

- les participations sur les partenaires de la MAPA, considérées comme stratégiques, sont un des importants contributeurs de plus-values. En effet, les prises de participations ont été faites à la création de ces sociétés il y a plus de 25 ans et, comme la valorisation dans les états financiers correspond au prix d'achat, la différence de valeur est importante.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne possède qu'un titre de participation significatif acquis au cours de l'année 2019 : celui de MAPA-MAB VIE, société appartenant exclusivement à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à la MAPA, avec qui elle forme un groupe dont la société de tête est une SGAM à laquelle elles sont affiliées.

- **Les obligations et fonds d'investissements**

Les obligations et fonds d'investissements sont évalués à leur valeur nette dans les états financiers et sont valorisés en prix de marché (autrement dit en valeur de réalisation) à des fins de solvabilité. La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, la MAPA-MAB-VIE et MAPA-MAB SGAM n'ont pas d'obligation souveraine, peu attractive ou non dénuée de risque. Ces trois sociétés ne détiennent en outre pas d'action en directe, mais uniquement par le biais de fonds d'investissements.

D.1.2 Autres actifs

Tableau récapitulatif des autres actifs au 31/12/2023 (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'assurance de la		MAPA-MAB VIE		SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances sur polices	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	1	1	0	0	0	0	1	1
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs incorporels	0	14298	0	0	0	367	0	14665
Excédent de régime de retraite	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opération d'assurance	1677	1677	87	87	0	0	1764	1764
Créances nées d'opération de réassurance	5361	5361	1335	1335	-5	0	2606	2606
Autres créances (hors assurance)	7864	7864	4035	4035	5354	5354	8249	8249
Actions auto-détenues	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts différés actifs	8045	0	0	0	0	0	6460	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	11916	11888	4087	4085	1025	1023	17142	17110
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	6988	8760	535	499	1	3	7258	9263

- **Les créances sur les réassureurs**

Se référer au chapitre D.2 de ce rapport.1

- **Les impôts différés à l'actif**

Se référer au chapitre D.3 de ce rapport.

- **Les actifs autres que les créances sur les réassureurs**

De manière générale, les autres actifs ont été repris à leur valeur dans les états financiers, dans la mesure où ils correspondent à des créances rapidement recouvrables, à l'exception des surcotes issues d'obligations détenues en direct, des coupons courus des obligations d'entreprise, et des actifs incorporels qui ont été valorisés à 0 € à des fins de Solvabilité II pour les quatre sociétés.

D.2 Provisions techniques

Principes généraux sur les provisions techniques

Les provisions techniques au 31 décembre 2023 correspondent à la meilleure estimation des provisions constituées pour faire face aux sinistres non encore réglés (meilleure estimation des provisions pour sinistres), ajoutée à la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va enregistrer dans l'année 2024 (meilleure estimation des provisions pour primes). Une marge pour risque est ensuite ajoutée à ces deux estimations. Cette marge représente le coût d'immobilisation des capitaux associé aux engagements d'assurance pris au-delà de la première année.

Les provisions techniques ont donc été valorisées à des fins de solvabilité suivant les principes évoqués à l'article 77 de la Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil, c'est-à-dire en décomposant la valeur du passif entre meilleure estimation (sinistres + primes) et marge de risque. Aucune déduction transitoire n'a été appliquée aux provisions techniques, et aucun changement important des hypothèses pertinentes utilisées dans le calcul n'a été effectué par rapport à la précédente période de référence.

Le montant de ces provisions correspond en outre au montant pour lequel l'ensemble des engagements pris par la société auraient pu être transférés à une autre société d'assurance au 31 décembre 2023. Les meilleures estimations des provisions sont par conséquent actualisées selon la courbe des taux sans risque au 31 décembre 2023, disponible sur le site de l'autorité européenne des assurances et des pensions, en anglais European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA). Aucun ajustement égalisateur ou mesure transitoire n'est appliqué sur cette courbe des taux sans risque.

D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées – Méthodes, hypothèses et valorisations

Tableau récapitulatif des provisions techniques au 31/12/2023 (en K€) :

	MAPA			Mutuelle d'assurance de la Boulangerie			MAPA-MAB VIE			SGAM			Provisions techniques nettes (Solvabilité II)			
	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)				
1 & 13 - Frais médicaux	9704	1396	877	9184	15769	9482	413	6699					18412	2453	1336	17295
2 & 14 - Protection du revenu	5117	281	394	5231	2558	1763	77	872					7675	281	491	7885
3 & 15 - Indemnisation des travailleurs	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
25 - Accept NP Santé	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
Total santé similaire à la non-vie	14821	1677	1271	14415	18326	11245	490	7571	0	0	0	0	26086	2733	1827	25180
4 & 16 - Automobile - Responsabilité civile	41325	19681	987	22631	0	0	0	0					41325	19681	902	22546
5 & 17 - Automobile - Autres garanties	8620	-1594	818	11032	0	0	0	0					8620	-1594	759	10974
6 & 8 - Assurance maritime, aérienne et transport	41	-6	5	52	0	0	0	0					41	-6	4	52
7 & 9 - Incendie et autres dommages aux biens	54949	7622	2055	49383	0	0	0	0					54949	7622	1906	49234
8 & 20 - Responsabilité civile générale	1215	235	304	1285	1878	617	89	1349					2254	852	363	1766
9 & 21 - Crédit et cautionnement	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
10 & 22 - Protection juridique	996	1258	44	-219	535	188	19	366					1531	1447	61	144
11 & 23 - Assistance	1750	152	15	1613	0	0	0	0					1750	152	14	1612
12 & 24 - Pertes pécuniaires diverses	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
26 - Accept NP RC	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
27 - Accept NP Maritime aviation transport	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
28 - Accept NP Dommages	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
Total non-vie (hors santé)	108897	27348	4228	85777	2413	805	108	1715	0	0	0	0	110472	28153	4009	86328
29 - Santé	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
33 & 35 - Rentes issues de contrats non-vie - Santé	1937	0	10	1948	2667	0	21	2688					4605	0	24	4629
Total santé similaire à la vie	1937	0	10	1948	2667	0	21	2688	0	0	0	0	4605	0	24	4629
30 - Participation aux bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
32 - Assurance Vie - Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	-24	-5	75	56	-24	-5	-19	
34 & 36 - Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	3837	0	16	3853	0	0	0	0	0	0	0	0	3837	0	39	3876
Total vie (hors santé)	3837	0	16	3853	0	0	0	0	-24	-5	75	56	3813	-5	39	3857
31 - Assurance indexée et en Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

- **La meilleure estimation des provisions pour sinistres**

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs de sinistres, frais et recours sur lesquels la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM sont engagées. Il s'agit ici d'estimer la valeur moyenne des flux futurs liés aux engagements actuels des mutuelles.

Le calcul est réalisé en deux étapes :

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres bruts de réassurance (A) ;
- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres cédés à la réassurance (B) ;
- la définition de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres nets de réassurance en réalisant l'opération A-B.

Les frais liés à la gestion des sinistres et les sinistres déjà survenus mais non encore déclarés par l'assuré (appelés tardifs) sont pris en compte dans cette meilleure estimation.

- **La meilleure estimation des provisions pour les sinistres bruts de réassurance :**

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE proposent à leurs sociétaires des contrats d'assurance pour les garanties responsabilité civile automobile, responsabilité civile générale, rentes automobile, assistance, protection juridique, assurances maritimes aériennes et transports, santé, Prévoyance, catastrophes naturelles, décès/invalidité accidentels, invalidité, décès toutes causes et dommages aux biens liés à l'habitation, le commerce, et l'automobile.

La MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie exercent de plus une activité de réassurance en acceptant des sinistres cédés en assurance de personnes principalement.

Trois types de sinistres sont dans ce cadre distingués :

- les sinistres graves : ces sinistres, supérieurs à un seuil déterminé par la mutuelle, impliquent un règlement complet des indemnisations long dans le temps ;
- les sinistres dits attritionnels : ces sinistres, inférieurs à ce seuil, sont pour la plupart réglés entièrement dans les cinq années suivant leur survenance ;

- les sinistres engendrant des rentes, qu'elles découlent de contrats Non-Vie (responsabilité civile automobile, incapacité ou invalidité), ou de contrats Vie (décès toutes causes avec versement de rentes). Les provisions liées aux sinistres responsabilité civile automobile et Décès toutes causes sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Vie ». Les provisions liées aux sinistres incapacité sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Santé non SLT (similaires à la non-vie) ». Et les provisions liées aux sinistres invalidité sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Santé SLT (similaires à la vie) ».

Une fois les sinistres associés à un de ces trois types, ils sont rassemblés par groupe de risques homogènes pour pouvoir procéder à l'évaluation de la meilleure estimation des provisions pour sinistres :

- les sinistres graves : cette meilleure estimation est calculée à partir de triangles de coûts totaux en s'appuyant sur la méthode déterministe classique Chain Ladder. La meilleure estimation non actualisée ainsi obtenue est ensuite reprise et cadencée à partir des observations sur les paiements nets de recours, et sur l'adéquation à une fonction type logarithmique permettant ainsi d'obtenir la cadence de liquidation et pouvoir actualiser cette meilleure estimation. L'historique considéré est d'au moins 30 ans. À noter que pour gagner en robustesse sur les calculs ainsi décrits, en raison de la faible volumétrie des données, les axes Automobile RC Corporel, RC Générale MAPA et RC Générale Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ont été regroupés ;
- les lignes d'activité ayant une distinction entre les sinistres graves et attritionnels sont les suivantes : RC Automobile, Incendie et Autres dommages aux biens et RC Générale ;
- les sinistres attritionnels : cette meilleure estimation est calculée à partir de triangles de règlements nets de recours, par le biais de l'utilisation d'une méthode classique déterministe de Chain Ladder. Les historiques utilisés sont a minima de 5 années ;
- les rentes : le calcul de la meilleure estimation des rentes consiste à projeter les rentes comptables estimées, suivant la table de mortalité (TD 88-90) et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31 décembre 2023. Les rentes, bien qu'issues de contrats non vie, sont considérées comme de la vie dans la valorisation Solvabilité II. Elles ont donc été intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Vie » du Bilan Prudentiel ;
- les rentes incapacité : le calcul de la meilleure estimation des rentes incapacité consiste à projeter les provisions mathématiques estimées suivant les tables de maintien en incapacité, de passage en invalidité et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31 décembre 2023 ; les rentes invalidité : le calcul de la meilleure estimation des rentes incapacité consiste à projeter les provisions mathématiques estimées suivant la table de maintien en invalidité et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31 décembre 2023.

Dans tous les cas, les frais futurs sont ensuite ajoutés, en fonction des frais réellement payés sur les années antérieures.

Pour les risques autres que frais de soins, la meilleure estimation des provisions pour sinistres de MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les éléments d'acceptations inter mutuelles MAPA et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

- **La meilleure estimation des provisions pour les sinistres cédés à la réassurance :**

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE sont réassurées pour les risques responsabilité civile, automobile, incendie/tempête, catastrophes naturelles, décès toutes causes, et décès/invalidité accidentels. Les trois sociétés peuvent, à ce titre, céder des provisions techniques aux réassureurs.

L'évaluation de la meilleure estimation est réalisée par la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE, avec les mêmes méthodes que celles présentées pour les sinistres bruts, à l'exception près d'anciens traités dont les provisions restantes sont non significatives.

De même que pour la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts de réassurance, la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés à la réassurance de MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE dans le cas des risques autres que frais de soins.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total cédé par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les éléments d'acceptations inter mutuelles MAPA et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

En raison de la taille du portefeuille de MAPA-MAB SGAM, de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE, l'évolution des coûts des sinistres peut être impactée par un événement exceptionnel qui pourrait fausser l'estimation des provisions techniques. Des ajustements ont donc lieu lorsque nécessaire afin de prendre en compte cette volatilité.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes**

La meilleure estimation des provisions de primes est calculée comme étant la différence entre les coûts des futurs sinistres et les encaissements liés aux cotisations futures. Il s'agit de la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir.

Les contrats courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB SGAM considèrent que les contrats enregistrés en début d'année 2024 pourront être pris comme référents pour le calcul de cette meilleure estimation. Pour ce qui est de MAPA-MAB VIE, nouvellement créée, les éléments utilisés pour cette meilleure estimation découlent d'étude sur le développement prévisionnel de la société.

Le calcul est réalisé en deux étapes :

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance (A) ;
- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes cédées à la réassurance (B) ;
- la définition de la meilleure estimation des provisions pour primes nettes de réassurance en réalisant l'opération (A) - (B).

Les frais liés à l'administration, la gestion des contrats, et la gestion des sinistres sont pris en compte dans cette meilleure estimation.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance :**

L'évaluation de cette meilleure estimation pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE est réalisée en mettant en relation les éléments suivants :

- les cotisations futures : les cotisations 2024 déjà connues au 31 janvier 2024 ;

- une estimation du ratio de sinistralité de la mutuelle pour l'année 2024 ;
- l'application de la courbe des taux constatés au 31 décembre 2023.

Pour les risques autres que frais de soins, protection juridique et responsabilité civile générale, cette meilleure estimation constituée MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE. Pour les risques frais de soins, protection juridique et responsabilité civile générale, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les transactions intra-groupes.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes cédées à la réassurance :**

La valorisation de la meilleure estimation des primes futures versées correspond aux engagements des réassureurs qui seront pris au titre des sinistres qui surviendront entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024. En d'autres termes, cette meilleure estimation de primes futures est calculée comme étant la différence entre les gains sur des futurs sinistres cédés et les coûts des futures cotisations cédées aux réassureurs. Il s'agit donc de la meilleure estimation de la charge cédée relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir.

La méthode statistique appliquée est similaire à celle présentée pour le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance.

- **La marge de risque**

La marge de risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (risques de souscription, de défaut de contrepartie et opérationnel) associé aux engagements d'assurance (nets de réassurance) au-delà de la première année.

La méthode retenue pour le calcul de la marge de risque a consisté à approximer par sous module de risques les futurs Capitaux de Solvabilité Requis (souscription, défaut de réassurance, opérationnel). La marge de risque globale a été répartie par lignes d'activité au prorata de son poids dans le Capital de Solvabilité Requis global.

D.2.2 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II

Passage des provisions techniques normes françaises (comptables) aux meilleures estimations (Solvabilité II) au 31/12/2023 (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB VIE		SGAM	
	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)
Santé simimaire à la non-vie	23833	16092	17968	18816	0	0	41801	27913
Non-vie (hors santé)	177761	112286	5684	2521	0	0	174989	114481
Santé simimaire à la vie	0	1948	0	2688	0	0	500	4629
Vie (hors santé)	0	3853	0	0	500	51	0	3852
Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	201594	134179	23651	24025	500	51	217290	150875

Comme présentée dans le paragraphe D-2.1, la meilleure estimation des provisions techniques à des fins de Solvabilité est composée des éléments suivants :

- la meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes ;
- la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédées ;
- la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
- la marge de risque.

La valorisation à des fins de Solvabilité fait en outre état de la valeur moyenne actualisée des flux de trésorerie futurs pondérée par leur probabilité de réalisation.

Dans les états financiers (normes comptables), les provisions techniques sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestions correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés.

Les principales différences entre ces deux méthodes de valorisation sont donc expliquées par le calcul additionnel de la marge de risque, et l'application d'une actualisation des provisions selon la courbe des taux transmise par l'EIOPA pour la valorisation à des fins de Solvabilité.

D.2.3 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'appliquent pas de correction pour volatilité sur les provisions techniques, puisque l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard.

D.3 Autres passifs

Valorisation au 31/12/N, normes françaises et normes Solvabilité II

Passage des autres passifs normes françaises aux meilleures estimations (Solvabilité II) au 31/12/2023 (en k€) :

	MAPA		Mutuelle d'assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB Vie		SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs éventuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	1716	1716	60	60	0	0	1776	1776
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes pour dépôt espèces des réassureurs	2150	2150	1856	1856	0	0	4006	4006
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	3395	3395	7	7	0	0	3402	3402
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	28755	28755	2888	2888	0	0	22814	22814
Dettes nées d'opérations d'assurance	610	610	198	198	0	0	808	808
Dettes nées d'opérations de réassurance	3505	3505	4102	4102	131	131	3518	3518
Dettes subordonnées	0	0	0	0	29	29	0	0
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	0	0	0	0	29	29	0	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2	862	1	182	0	0	3	1044
			0	0				
Manquent les éléments suivants			0	0				
Impôts différés passifs	0	0	2029	0	44	0	0	0
Engagements sociaux	2702	1640	125	0	0	0	2828	2828

• Les engagements sociaux

Les engagements sociaux pris envers les salariés ont été évalués pour MAPA-MAB SGAM à 4 119 K€. Ce montant représente la provision pour les Indemnités de Fin de Carrière, de Médaille du Travail et de Congés Anniversaire qui seront versées aux salariés. Cette évaluation est effectuée selon les principes des normes comptables internationales, les montants obtenus sont donc identiques selon la valorisation dans les états financiers (norme française) ou à des fins de solvabilité.

La comptabilisation des engagements sociaux en valeur nette comptable dans les états financiers est réalisée différemment selon les sociétés :

- pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, l'ensemble des engagements sociaux est renseigné dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers ;
- pour MAPA-MAB SGAM, les engagements sociaux sont intégrés directement au bilan comptable ;
- pour la MAPA, la Médaille du Travail et les Congés Anniversaire sont renseignés dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers ; et la part de provision restant à charge de la MAPA, liée aux Indemnités de Fin de Carrière, est intégrée au bilan comptable.

En valorisation à des fins de Solvabilité, les engagements sociaux de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB SGAM sont en revanche systématiquement renseignés au bilan Solvabilité II.

Enfin, il n'y a pas d'engagements sociaux pour la société MAPA-MAB VIE.

• Les impôts différés

Les impôts différés du bilan Solvabilité II représentent la différence de valorisation de chaque poste du bilan entre la norme française (base fiscale : valorisation dans les états financiers) et la norme Solvabilité II (base prudentielle), sur la base d'un taux d'impôt de 25,83%. En effet, conformément à la loi n°2019-759 du 24 juillet 2019 modifiant la trajectoire de baisse du taux de l'IS, le taux d'IS pour 2023 prévu est de 25% auquel il faut ajouter le taux effectif de la contribution sociale de 0,83 %.

soit 25,83%. Lorsqu'un déficit fiscal est constaté, il est ajouté au montant des impôts différés du bilan Solvabilité II, sur la base du même taux d'impôt.

Les impôts différés sont ici constatés :

- au passif pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE, la valorisation à des fins de solvabilité donne ainsi lieu à une diminution des fonds propres prudentiels. L'impôt différé passif correspond ici à la provision constituée pour pallier les projections de bénéfices imposables ;
- à l'actif, pour la MAPA et MAPA-MAB SGAM, la valorisation à des fins de solvabilité donne ainsi lieu à une augmentation des fonds propres prudentiels.

Dans les états financiers aucun impôt différé n'est calculé.

- **Les dettes et provisions autres que techniques**

Les autres éléments du passif ont été repris à leur valeur comptable pour les trois sociétés, dans la mesure où ils correspondent à des dettes rapidement recouvrables :

Seuls les autres comptes de régularisation, correspondant aux décotes issues d'obligations détenues en direct, ont été renseignés à 0.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'ont pas recours à des méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

Aucune autre information n'est à ajouter.

PARTIE E – GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

Le résultat de l'exercice influence directement le montant des fonds propres du bilan comptable, et donc ceux du bilan prudentiel. Ainsi, les résultats enregistrés au 31 décembre 2023 à la MAPA, à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à la MAPA-MAB VIE se retrouvent dans l'évolution des fonds propres prudentiels de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE et de MAPA-MAB SGAM.

E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II

Dans les états financiers, les fonds propres de MAPA-MAB SGAM sont constitués :

- **de fonds initiaux soit :**
 - les fonds d'établissement de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie qui sont le cumul d'année en année des droits d'adhésion payables par tout nouveau sociétaire ;
 - le fonds d'établissement de la SGAM ;

- **de réserves de réconciliation provenant des comptes sociaux soit :**
 - la réserve de sécurité ou réserve spéciale de plus-value à long terme ;
 - la réserve pour dépréciation des valeurs mobilières ;
 - la réserve de garantie ;
 - les autres réserves ou réserves pour éventualités diverses ;
 - le résultat de l'exercice appelé dans les statuts « excédents de recettes ou de dépenses ».

Les fonds propres économiques correspondent aux fonds propres comptables ajoutés à l'écart de valorisation comptable et prudentielle des autres postes du bilan. La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la SGAM sont des mutuelles sans actionnaire, qui ne distribuent par conséquent pas de dividende. Dans l'hypothèse où MAPA-MAB VIE distribuerait des dividendes, ils viendraient en augmentation des fonds propres de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Les articles 36 et 38 des statuts de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie stipulent : « L'assemblée générale peut constituer d'autres réserves justifiées par la réglementation en vigueur ou par les circonstances.

Ces réserves sont alimentées sur décision de l'assemblée générale par les excédents de recettes non distribuées aux sociétaires.

En cas d'excédents de dépenses, l'assemblée générale décide la part des excédents de dépenses qui doit en priorité être déduite de la réserve pour éventualités et si nécessaire des autres réserves. .../...

Il ne peut être procédé à des répartitions d'excédents de recettes qu'après constitution des réserves et provisions prescrites par les lois et règlements en vigueur, après amortissement intégral des dépenses d'établissement et après que les dispositions réglementaires concernant la marge de solvabilité et la solvabilité ajustée aient été satisfaites.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale détermine la part des excédents de recettes affecté aux réserves et fixe le montant des ristournes aux sociétaires ainsi que les modalités de répartition et de distribution.

Pour des motifs justifiés, le conseil d'administration peut toutefois décider, en cours d'exercice, de réductions de cotisations ratifiées par l'assemblée générale suivante dans les mêmes conditions de répartition et de distribution que pour les ristournes. ».

Différence entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB Vie		SGAM	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Actions ordinaires					6 000	6 000		
Primes d'émission								
Fonds initial	13 710	13 580	695	689			14 505	14 369
Comptes mutualistes subordonnés								
Fonds excédentaires								
Actions de préférence								
Primes d'émission relatives à des actions de préférence								
Réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux	56 210	56 969	30 666	30 656	388	31	86 077	86 067
CAPITAUX PROPRES NORMES FRANCAISES	69 919	70 549	31 362	31 345	6 388	6 031	100 582	100 436
Réserve de réconciliation Solvabilité II	16 539	14 159	13 777	15 993	127	-137	29 042	30 297
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0
Déductions pour participations financières	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital social	13 710	13 580	695	689	0	0	14 505	14 369
Report à nouveau	-759	-4 224	11	84	388	31	10	-4 195
Autres réserves statutaires	56 969	61 193	30 656	30 572	0	0	86 067	90 262
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE SII	86 458	84 708	45 138	47 338	516	-107	129 624	130 733
FONDS PROPRES AUXILIAIRES SII	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	86 458	84 708	45 138	47 338	516	-107	129 624	130 733

Le passage de la valorisation dans les états financiers (valorisation comptable) à la valorisation à des fins de solvabilité (valorisation prudentielle) s'effectue de la façon suivante :

- le fond initial comptable correspond au capital social prudentiel ;
- la réserve de réconciliation comptable est répartie selon la norme prudentielle dans le report à nouveau et les autres réserves statutaires ;
- la réserve de réconciliation prudentielle correspond aux ajustements réalisés sur les actifs et passifs suite à leur valorisation prudentielle. Elle correspond en d'autres termes à la différence de valorisation constatée entre actifs et passifs prudentiels et comptables.

L'écart entre la somme des fonds propres Solvabilité II de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, et de MAPA-MAB VIE et le montant des fonds propres Solvabilité II de la SGAM s'explique par :

- la différence de comptabilisation des engagements sociaux :
 - hors bilan pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
 - partiellement hors bilan pour la MAPA ;
 - au passif du bilan pour MAPA-MAB SGAM ;
- la méthode de calcul des meilleures estimations des provisions techniques nettes des sinistres santé, protection juridique et responsabilité civile générale. En effet, ces lignes d'activité étant communes à la MAPA et à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, un retraitement a été appliqué pour obtenir les résultats de MAPA-MAB SGAM : le volume de MAPA-MAB SGAM est donc inférieur à la somme de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- les propres fonds propres de MAPA-MAB SGAM.

La diminution des fonds propres Solvabilité II de la MAPA est essentiellement due à son résultat défavorable visible sur le report à nouveau, ainsi qu'à une augmentation des actifs incorporels qui font baisser la réserve de réconciliation.

Aucun changement important sur les niveaux de fonds propres n'est survenu au cours de la période de référence.

E.1.2 Qualité des fonds propres

Les fonds propres disponibles sous Solvabilité II sont, pour la majeure partie, inscrits en fonds propres de base niveau 1 tels que définis à l'article 71 du chapitre IV du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35 et sont donc pour la totalité disponible pour couvrir à la fois le Capital de Solvabilité Requis et le Minimum de Capital Requis. La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE n'ont ni de fonds propres de niveaux 2 et 3, ni de fonds propres auxiliaires, ni de fonds propres faisant l'objet des mesures transitoires.

En revanche, la MAPA et la MAPA-MAB SGAM possèdent des fonds propres de niveau 3, correspondant aux impôts différés à l'actif de leur bilan prudentiel. Ces derniers, ne sont pas éligibles dans le calcul du ratio de couverture du Minimum de Capital Requis (MCR).

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB Vie		SGAM	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
NIVEAU 1	78 413	77 436	45 138	47 338	516	- 107	123 164	126 426
Fonds propres de base non restreints	78 413	77 436	45 138	47 338	516	-107	123 164	126 426
Fonds propres de base restreints	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont soumis aux transitoires	0	0	0	0	0	0	0	0
NIVEAU 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont soumis aux transitoires								
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0	0	0	0
NIVEAU 3	8 045	7 272	-	-	-	-	6 460	4 307
Fonds propres de base	8 045	7 272	0	0	0	0	6 460	4 307
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	86 458	84 708	45 138	47 338	516	-107	129 624	130 733
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	86 458	84 708	45 138	47 338	516	-107	129 624	130 733

E.1.3 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'appliquent pas de mesure de correction pour la volatilité sur les fonds propres.

E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis (SCR / MCR)

Les capitaux de solvabilité requis de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE ainsi que de MAPA-MAB SGAM sont calculés à l'aide de la formule standard, sans appliquer de mesure transitoire.

E.2.1 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du SCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'ont pas fait usage de la faculté prévue à l'article 51, paragraphe 2, troisième alinéa de la Directive 2009/138/CE : la publication du capital de solvabilité requis n'est donc pas assortie d'une indication selon laquelle son montant définitif reste subordonné à une évaluation relevant du contrôle.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'appliquent en outre pas de paramètre spécifique à l'entreprise (ou USP : Undertaking Specific

Parameter), et l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard, conformément aux spécifications techniques décrites issues du règlement délégué du 17 janvier 2015 : aucune hypothèse alternative n'est donc utilisée pour le calcul du SCR et du MCR.

Le Capital de Solvabilité Requis est égal à la somme du Capital de Solvabilité Requis de base (composé des sous-modules de risques marché, défaut de contrepartie, souscription vie, santé, et non vie ; associés à des effets de diversification), de la Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés, et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Marché :

Les hypothèses et méthodes retenues pour le calcul du risque de marché sont conformes à la formule standard, avec les éléments simplifiés de calculs suivants :

- les données des actifs ont été traitées en complète transparence à l'exception marginale de quelques fonds dont la transparisation n'était pas disponible. Ces derniers ont été choqués en risque actions. Leur poids est inférieur à 5% du total du portefeuille de placements ;
 - les titres de participation ont été considérés comme des actions stratégiques et ont été choqués à 22% ;
 - les échéances des titres sont déterminées selon la duration modifiée (si elle est disponible), ou la sensibilité de crédit. Dans le cas où ni l'une ni l'autre n'étaient disponibles, la duration a été calculée de manière simplifiée avec la date d'échéance, arrondie à l'entier supérieur ;
 - par prudence et simplification, lorsqu'une évaluation du crédit n'est pas disponible, il est considéré que les débiteurs n'ont pas fourni de sûreté conforme ;
 - les biens immobiliers d'un même bâtiment sont considérés comme une seule et même entité, lorsque l'information sur l'adresse est par exemple disponible ;
 - lorsque la note de certains titres n'est pas disponible, une note prudente leur est attribuée par défaut.
- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Défaut de contreparties et au risque Opérationnel :

Ces capitaux sont calculés conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015, aucune simplification n'a été retenue.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de souscription :

Ce capital est calculé conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015. Une simplification a été retenue pour le risque Catastrophe Santé : la taille de ce risque étant minimale, les impacts liés à cette simplification sont non significatifs.

Les estimations de cotisations pour l'exercice à venir sont dans ce cadre réalisées selon la même méthode que celle présentée dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes futures. Le volume de primes considérées pour l'estimation est basé sur 14 mois.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque d'Actifs Incorporels :

Pour l'ensemble des entités, MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB SGAM, la valeur des actifs incorporels étant nulle dans le bilan Solvabilité II, le Capital de Solvabilité Requis

des actifs incorporels est de 0 K€.

- Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés :

Il est possible de diminuer le Capital de Solvabilité Requis final de l'impôt différé passif généré par une perte exceptionnelle égale au maximum à 25,83% de la somme du Capital de Solvabilité Requis de base et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel.

C'est le montant minimum qui a été retenu pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie afin de réduire au minimum le Capital de Solvabilité Requis.

Un levier de réduction du SCR peut donc encore être utilisé si le ratio de couverture était trop faible puisqu'une méthode prudente a été appliquée.

Pour la MAPA, MAPA-MAB VIE ou MAPA-MAB SGAM, aucune réduction n'a été appliquée sur le Capital de Solvabilité Requis puisqu'il n'y a pas d'impôt différé passif pour ces deux sociétés.

E.2.2 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du MCR

- MAPA et MAPA-MAB SGAM

Le Capital Minimum de Solvabilité (MCR) est calculé selon les cotisations et provisions enregistrées pour chacune des quatre sociétés. Ce capital doit être compris entre un plancher égal à 25% du SCR, et un plafond égal à 45% du SCR.

Ceci, à condition que le plancher soit supérieur au seuil plancher absolu défini dans l'article 248 paragraphe 1, point b) du règlement délégué du 17 janvier 2015.

Le MCR, est bien compris dans cet intervalle, pour la MAPA et MAPA-MAB SGAM.

- Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE

En revanche, le MCR de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE est égal au plancher absolu.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie étant une société d'assurance non mixte, dont le montant des cotisations Santé est supérieur à 10% du total de ses cotisations brutes émises, et distribuant des produits de responsabilité civile générale, le montant du seuil plancher absolu est de 4 000 K€ (confer article 129, paragraphe 1, point d) de la Directive 2009/138/CE).

MAPA-MAB VIE étant une société d'assurance vie, le montant du seuil plancher absolu est de 4 000 K€ (confer article 129, paragraphe 1, point d) de la Directive 2009/138/CE).

E.2.3 Valorisation du SCR et MCR

Les exigences et couverture de capital 2023 (en K€) sont les suivantes :

	MAPA Exigence en capital 2023	Mutuelle d'assurance de la Boulangerie Exigence en capital 2023	MAPA-MAB VIE Exigence en capital 2023	SGAM Exigence en capital 2023
Risque de marché	26 436	9 912	110	34 761
Risque de contrepartie	4 012	1 754	855	3 949
Risque de souscription vie	195	0	480	534
Risque de souscription santé	13 058	4 066	0	20 266
Risque de souscription non vie	36 480	1 045	0	37 165
Effets de diversification entre modules de risques	-24 495	-4 192	-326	-31 211
Risque lié aux actifs incorporels	0	0	0	0
SCR DE BASE	55 686	12 584	1 119	65 463
Risque opérationnel	6 237	1 296	111	7 644
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	0	-2 029	-44	0
MCR	4 000	4 000	4 000	4 000
TAUX COUVERTURE MCR	340%	1127%	163%	517%
SCR NET TOTAL	61 923	11 851	1 186	73 108
TAUX COUVERTURE SCR	140%	381%	549%	177%

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) de MAPA-MAB SGAM est confortable, malgré une situation désavantageuse des marchés financiers. MAPA-MAB SGAM reste solide financièrement puisque son ratio de couverture reste supérieur à 175%.

E.2.4 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas de mesure de correction de la volatilité pour le calcul des SCR et MCR. E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du SCR.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas le sous-module fondé sur la durée dans le calcul du SCR Actions.

E.3 Informations en cas d'utilisation d'un modèle interne

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM ont respecté les exigences de minimum de capital requis et de capital de solvabilité requis sur la Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2023

période de référence. En effet, les taux de couverture de ces capitaux requis par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % au 1^{er}/01/2023, au 30/03/2023, au 30/06/2023, au 30/09/2023 et au 31/12/2023.

E.6 Autres informations

Aucune autre information n'est à ajouter.

PARTIE F - GLOSSAIRE

ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AEAPP	Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles
AMF	Autorité des Marchés Financiers
AMSB	Organe d'administration, de gestion ou de contrôle (en anglais, Administrative Management or Supervisory Board)
BGS	Besoin Global de Solvabilité
CET	Compte Épargne Temps
COSO	Référentiel de contrôle interne défini par le Committee of sponsoring organisation of the treadway
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (en anglais, European Insurance and Occupational Pensions Authority)
EFQM	Fondation européenne pour la gestion de la qualité (en anglais, European Foundation for Quality Management)
FCPR	Fonds Communs de Placement à Risques
GED	Gestion Électronique des Documents
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
IARD	Incendie Accident Risques Divers
IFACI	Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes
IFRS	Normes internationales financières (en anglais, International Financial Reporting Standards)
MAPA	Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires
MCR	Capital de solvabilité minimum (en anglais, Minimum Capital Requirement)
OPC	Organisme de Placement Collectif
OPGA	Opération de gestion d'assurance
ORSA	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais, Own Risk Solvency Assessment)
RC	Responsabilité Civile
RCBF	Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française
SCI	Société Civile Immobilière
SCPI	Société Civile de Placements Immobiliers
SCR	Capital de Solvabilité Requis
SGAM	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
PMR	Plan de Maîtrise des Risques
USP	Paramètres spécifiques de l'entreprise (en anglais, Undertaking Specific Parameters)

PARTIE G - ANNEXES – ETATS QUANTITATIFS ANNUELS

Les éléments mentionnés dans cette partie viennent compléter les informations présentées dans ce rapport. Ces états sont présentés sous forme de tableaux, et résumé des éléments du bilan, de la sinistralité et des cotisations encaissées par ligne d'activité. Ces états résument de plus les éléments relatifs au Capital de Solvabilité Requis.

Pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE, les états suivants sont présentés :

État S.02.01 : Bilan

État S.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

État S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE, elles n'ont aucune activité se situant hors France Métropolitaine]

État S.12.01 : Provisions techniques vie et santé SLT

[Non concerné pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie qui n'a aucune provision technique vie et santé SLT]

État S.17.01 : Provisions techniques non-vie

[Non concerné pour MAPA-MAB VIE qui n'a aucune provision technique non-vie]

État S.19.01 : Sinistres en non-vie

[Non concerné pour MAPA-MAB VIE qui n'a aucun sinistre non-vie]

État S.22.01 : Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE qui n'utilisent aucune mesure transitoire]

État S.23.01 : Fonds propres

État S.25.01 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

État S.28.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement

État S.28.02 : Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE qui possèdent exclusivement des activités d'assurance ou de réassurance non-vie ou exclusivement des activités d'assurance ou de réassurance vie]

Pour MAPA-MAB SGAM, les états suivants sont présentés :

État S.02.01 : Bilan

État S.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

État S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays

[Non concerné : MAPA-MAB SGAM n'a aucune activité se situant hors France Métropolitaine]

État S.22.01 : Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

[Non concerné : MAPA-MAB SGAM n'utilise aucune mesure transitoire]

État S.23.01 : Fonds propres

État S.25.01 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

État S.32.01 : Entités composant le Groupe

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	8 045 449
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	17 420 818
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	175 176 409
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	5 718 900
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	9 330 954
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	119 407 419
Obligations d'État	R0140	1 722 057
Obligations d'entreprise	R0150	82 525 803
Titres structurés	R0160	35 159 559
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	40 331 052
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	388 085
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	29 025 196
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	29 025 196
Non-vie hors santé	R0290	27 347 951
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 677 245
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 207
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 676 591
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 360 737
Autres créances (hors assurance)	R0380	7 863 578
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	11 915 957
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	6 987 786
Total de l'actif	R0500	263 473 726

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	128 378 539
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	112 286 450
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	108 058 728
Marge de risque	R0550	4 227 723
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	16 092 089
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	14 820 907
Marge de risque	R0590	1 271 182
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	5 800 665
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 947 624
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 937 452
Marge de risque	R0640	10 173
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 853 041
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	3 837 120
Marge de risque	R0680	15 921
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 716 318
Provisions pour retraite	R0760	2 702 311
Dépôts des réassureurs	R0770	2 149 973
Passifs d'impôts différés	R0780	-
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	3 394 881
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	609 953
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 505 479
Autres dettes (hors assurance)	R0840	28 755 490
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 924
Total du passif	R0900	177 015 533
Excédent d'actif sur passif	R1000	86 458 194

		Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
Primes émises											
Brut – assurance directe	R0110	31 323 890	9 681 092		20 968 094	31 756 919	105 826	75 585 471	6 401 466		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	24 291 385									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130										
Part des réassureurs	R0140	7 641 384	214 932		1 428 571	1 653 351	5 995	10 420 151	582 156		
Net	R0200	47 973 890	9 466 160		19 539 523	30 103 568	99 831	65 165 321	5 819 310		
Primes acquises											
Brut – assurance directe	R0210	31 323 890	9 681 092		20 968 094	31 756 919	105 826	75 585 471	6 401 466		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	24 291 385									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230										
Part des réassureurs	R0240	7 641 384	214 932		1 428 571	1 653 351	5 995	10 420 151	582 156		
Net	R0300	47 973 890	9 466 160		19 539 523	30 103 568	99 831	65 165 321	5 819 310		
Charge des sinistres											
Brut – assurance directe	R0310	23 237 358	4 605 907		8 643 124	25 280 343	91 231	61 723 056	1 137 814		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	20 384 654									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330										
Part des réassureurs	R0340	6 229 960	30 495		491 234	1 795 534	-	2 241 640	824 788		
Net	R0400	37 392 052	4 575 412		9 134 358	25 459 877	91 231	59 481 416	1 962 602		
Variation des autres provisions techniques											
Brut – assurance directe	R0410										
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420										
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430										
Part des réassureurs	R0440										
Net	R0500										
Dépenses engagées	R0550	9 873 557	2 910 124		6 615 258	11 063 612	34 391	23 980 090	1 818 129		
Autres dépenses	R1200										
Total des dépenses	R1300										

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée					Total
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance aérienne, maritime, et transport	Biens		
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises									
Brut – assurance directe	2 397 879	3 295 219						181 515 855	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								24 291 385	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs	1 438 727	2 960 864						26 346 132	
Net	959 152	334 355						179 461 108	
Primes acquises									
Brut – assurance directe	2 397 879	3 295 219						181 515 855	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								24 291 385	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs	1 438 727	2 960 864						26 346 132	
Net	959 152	334 355						179 461 108	
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	1 548 296	2 627 322						128 894 453	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								20 384 654	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs	1 121 191	2 736 680						10 864 409	
Net	427 106	109 357						138 414 698	
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses engagées									
Autres dépenses	468 218	2 208 100						58 971 477	
Total des dépenses									
								58 971 477	

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut					1 264 887					1 264 887
Part des réassureurs										
Net					1 264 887					1 264 887
Primes acquises										
Brut					1 264 887					1 264 887
Part des réassureurs										
Net					1 264 887					1 264 887
Charge des sinistres										
Brut					194 535					194 535
Part des réassureurs										
Net					194 535					194 535
Variation des autres provisions techniques										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Dépenses engagées										
Autres dépenses					358 634					358 634
Total des dépenses										358 634

	C0020	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		C0090	Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	C0100	Total (vie hors santé, y compris LC)	Assurance santé (assurance directe)			C0210	
		C0040	C0050	C0070	C0080					C0160	C0170	C0180		C0190
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			Réassurance acceptée		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010													
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020													
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
Meilleure estimation														
Meilleure estimation brute	R0030						3 837 120		3 837 120			1 937 452		1 937 452
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080													
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – Total	R0090						3 837 120		3 837 120			1 937 452		1 937 452
Marge de risque	R0100						15 921		15 921			10 173		10 173
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques														
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110													
Meilleure estimation	R0120													
Marge de risque	R0130													
Provisions techniques – Total	R0200						3 853 041		3 853 041			1 947 624		1 947 624

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
R0010	Provisions techniques calculées comme un tout						
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0050							
	Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
	Meilleure estimation						
	Provisions pour primes						
R0060	Brut	2 078 877	1 470 644	-	1 351 550	3 156 975	885
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	842 293	122 084		171 135	1 603 869	5 816
R0140							
	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	1 236 584	1 348 559	-	1 522 685	4 760 844	6 701
R0150							
	Provisions pour sinistres	7 625 019	6 587 654		42 676 618	5 463 435	40 473
R0160	Brut						
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	554 173	402 864		19 510 189	9 439	-
R0240							
	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	7 070 847	6 184 790		23 166 429	5 453 996	40 473
R0250							
	Total meilleure estimation – brut	9 703 896	5 117 010		41 325 068	8 620 410	41 359
R0260							
	Total meilleure estimation – net	8 307 431	4 836 231		21 643 744	10 214 840	47 174
R0270							
	Marge de risque	876 785	394 397		987 088	817 540	4 809
R0280							
	Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
R0290	Provisions techniques calculées comme un tout						
R0300	Meilleure estimation						
R0310	Marge de risque						
	Provisions techniques – Total						
R0320	Provisions techniques – Total	10 580 681	5 511 407		42 312 155	9 437 950	46 167
	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	1 396 465	280 779		19 681 324	1 594 429	5 816
R0330							
	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	9 184 216	5 230 628		22 630 831	11 032 380	51 983
R0340							

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
R0010	Provisions techniques calculées comme un tout						
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0050							
	Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
	Meilleure estimation						
	Provisions pour primes						
R0060	Brut	550 659	2 885 670	-	959 841	1 432 527	
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	498 717	-	85 531	92 131	
R0140		6 779 753					
R0150	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	7 330 413	2 386 952	-	874 310	1 524 658	
	Provisions pour sinistres						
R0160	Brut	54 398 703	4 100 880		1 955 401	317 919	
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	14 401 386	733 238		1 343 867	244 514	
R0240							
R0250	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	39 997 317	3 367 642		611 534	73 406	
R0260	Total meilleure estimation – brut	54 949 362	1 215 210		995 560	1 750 446	
R0270	Total meilleure estimation – net	47 327 730	980 690	-	262 776	1 598 064	
R0280	Marge de risque	2 054 873	304 382		44 193	14 837	
	Montant de la déduction transfère sur les provisions techniques						
R0290	Provisions techniques calculées comme un tout						
R0300	Meilleure estimation						
R0310	Marge de risque						
	Provisions techniques – Total						
R0320	Provisions techniques – Total	57 004 236	1 519 593		1 039 753	1 765 284	
	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	7 621 633	234 520		1 258 336	152 382	
R0330							
R0340	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	49 382 603	1 285 072	-	218 583	1 612 901	

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Réassurance non proportionnelle accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout					
R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut					552 219
R0060					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					8 174 473
R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes					8 726 692
R0150					
Provisions pour sinistres					
Brut					123 166 104
R0160					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					37 199 669
R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres					85 966 435
R0250					
Total meilleure estimation – brut					123 718 323
R0260					
Total meilleure estimation – net					94 693 127
R0270					
Marge de risque					5 498 905
R0280					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
R0290					
Provisions techniques calculées comme un tout					
Meilleure estimation					
R0300					
Marge de risque					
R0310					
Provisions techniques – Total					
Provisions techniques – Total					129 217 227
R0320					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total					29 025 196
R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite					100 192 032
R0340					

Année d'accident / année de souscription	Année d'accident	
	Z0020	Z0030
Conversionns monétaires	EUR	
	Z0030	Z0040
Normal		
Non applicable		

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Précédentes											
N-9	81 113 400	26 680 149	4 115 711	934 709	1 100 000	- 166 220	66 084	929 527	2 741 943	496 291	1 571 366
N-8	78 485 443	24 388 186	3 929 472	2 925 121	747 915	802 193	- 1 479 093	258 781	257 483		
N-7	78 044 994	23 349 776	3 680 063	770 024	937 357	1 149 981	582 789	307 201			
N-6	75 448 625	23 382 813	3 926 615	4 086 339	864 041	1 369 853	79 600				
N-5	80 677 108	24 741 743	3 967 814	2 254 849	1 857 646	2 615 250					
N-4	79 719 818	28 476 098	4 352 927	2 092 418	157 645						
N-3	74 000 936	26 473 206	6 303 504	1 093 423							
N-2	81 013 784	32 346 725	7 699 062								
N-1	91 169 482	37 108 278									
N	92 852 975										

Pour l'année en cours	
	C0170
R0100	1 571 366
R0160	496 291
R0170	257 483
R0180	307 201
R0190	79 600
R0200	2 615 250
R0210	157 645
R0220	1 093 423
R0230	7 699 062
R0240	37 108 278
R0250	92 852 975
Total	144 236 573

Somme des années (cumulés)	
	C0180
R0100	1 571 366
R0160	118 011 603
R0170	110 315 500
R0180	108 822 184
R0190	109 157 885
R0200	116 114 410
R0210	114 798 907
R0220	107 871 069
R0230	121 059 570
R0240	128 277 760
R0250	92 852 975
Total	1 128 852 230

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Précédentes											
N-9	45 997 383	11 233 798	6 657 742	5 702 632	5 365 054	5 384 897	10 252 266	4 220 116	1 422 373	240 303	19 452 632
N-8	40 936 534	12 832 253	7 794 930	6 377 539	3 006 241	3 808 079	1 142 081	446 585	438 007		
N-7	36 578 051	10 502 811	7 878 666	5 884 844	7 455 003	1 476 737	1 023 283	533 397			
N-6	43 709 189	17 148 852	13 327 575	17 511 018	7 119 824	4 038 532	4 102 029				
N-5	37 530 725	15 295 971	22 990 550	13 623 257	9 464 643	7 043 084					
N-4	38 722 216	25 166 587	13 238 189	9 677 796	8 147 285						
N-3	76 927 254	14 702 381	3 942 133	2 827 612							
N-2	53 972 852	20 401 922	11 638 198								
N-1	58 347 506	28 342 887									
N	52 003 162										

Fin d'année (données actualisées)	
	C0360
R0100	17 810 328
R0160	151 161
R0170	301 951
R0180	397 667
R0190	3 421 294
R0200	6 319 517
R0210	7 110 367
R0220	2 528 749
R0230	9 863 308
R0240	25 976 755
R0250	49 285 007
Total	123 166 104

Somme des années (cumulés)	
	C0360
R0100	17 810 328
R0160	151 161
R0170	301 951
R0180	397 667
R0190	3 421 294
R0200	6 319 517
R0210	7 110 367
R0220	2 528 749
R0230	9 863 308
R0240	25 976 755
R0250	49 285 007
Total	123 166 104

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	69 919 433	69 919 433		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	8 493 312	8 493 312			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	8 045 449				8 045 449
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	86 458 194	78 412 745	-	-	8 045 449
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	86 458 194	78 412 745	-	-	8 045 449
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	78 412 745	78 412 745	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	86 458 194	78 412 745	-		8 045 449
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	78 412 745	78 412 745	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	61 923 072				
Minimum de capital requis	R0600	23 060 477				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	140%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	340%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	86 458 194	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	77 964 882	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	8 493 312	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	26 436 019		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 011 820		
Risque de souscription en vie	R0030	194 702		
Risque de souscription en santé	R0040	13 058 051		
Risque de souscription en non-vie	R0050	36 480 210		
Diversification	R0060	- 24 494 895		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	55 685 907		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	6 237 165
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	61 923 072
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	61 923 072
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

MAPA

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	22 939 211

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
---	---

		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	8 307 431	57 517 398
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	4 836 231	9 038 539
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	21 643 744	19 539 523
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	10 214 840	30 440 484
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	47 174	99 831
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	47 327 730	75 585 471
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	142 001	7 240 155
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	-	622 236
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	1 598 064	3 295 219
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	121 266

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
---	--

		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	5 774 571	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	23 060 477
Capital de solvabilité requis	R0310	61 923 072
Plafond du MCR	R0320	27 865 382
Plancher du MCR	R0330	15 480 768
MCR combiné	R0340	23 060 477
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	23 060 477

MAPA

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070		
R0010									
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140		
Primes émises									
Brut – assurance directe									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net									
Primes acquises									
Brut – assurance directe									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net									
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net									
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses engagées									
Autres dépenses									
Total des dépenses									

MAPA

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine			
	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
R1400														
Primes émises														
Brut														
Part des réassureurs														
Net														
Primes acquises														
Brut														
Part des réassureurs														
Net														
Charge des sinistres														
Brut														
Part des réassureurs														
Net														
Variation des autres provisions techniques														
Brut														
Part des réassureurs														
Net														
Dépenses engagées														
Autres dépenses														
Total des dépenses														

MAPA

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	C0010	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	C0030	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	C0050	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	C0070	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	C0090
Provisions techniques	R0010									
Fonds propres de base	R0020									
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050									
Capital de solvabilité requis	R0090									
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100									
Minimum de capital requis	R0110									

		Activités en non-vie Résultat MCR _(NL,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(NL,NL)			Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0010	C0020						
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		R0010				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
						C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente				R0020					
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente				R0030					
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente				R0040					
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente				R0050					
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente				R0060					
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente				R0070					
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente				R0080					
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente				R0090					
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente				R0100					
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente				R0110					
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente				R0120					
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente				R0130					
Réassurance santé non proportionnelle				R0140					
Réassurance accidents non proportionnelle				R0150					
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle				R0160					
Réassurance dommages non proportionnelle				R0170					

		Activités en non-vie Résultat MCR _(L,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(L,L)			Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0070	C0080						
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		R0200				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
						C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties				R0210					
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures				R0220					
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte				R0230					
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé				R0240					
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie				R0250					

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 590 000
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	53 708 514
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	21 188 472
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 711 844
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	17 953 466
Obligations d'État	R0140	734 149
Obligations d'entreprise	R0150	13 497 472
Titres structurés	R0160	3 721 846
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	10 846 804
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	7 927
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	12 050 234
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	12 050 234
Non-vie hors santé	R0290	805 405
Santé similaire à la non-vie	R0300	11 244 829
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	185
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	87 482
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 335 290
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 035 402
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 087 178
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	535 114
Total de l'actif	R0500	80 429 400

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité
		II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	21 336 712
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 520 546
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	2 412 820
Marge de risque	R0550	107 725
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	18 816 167
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	18 326 487
Marge de risque	R0590	489 680
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	2 687 854
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 687 854
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	2 667 220
Marge de risque	R0640	20 634
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	60 100
Provisions pour retraite	R0760	125 237
Dépôts des réassureurs	R0770	1 856 003
Passifs d'impôts différés	R0780	2 029 116
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	7 321
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	197 690
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 102 201
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 888 011
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	770
Total du passif	R0900	35 291 016
Excédent d'actif sur passif	R1000	45 138 384

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	35 820 052	3 106 507						1 634 555	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	19 782 390	1 488 815						523 519	
Net	R0200	16 037 662	1 617 692						1 111 037	
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	35 820 052	3 106 507						1 634 555	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	19 782 390	1 488 815						523 519	
Net	R0300	16 037 662	1 617 692						1 111 037	
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	30 648 039	2 004 882						273 153	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	16 782 743	1 043 165						67 546	
Net	R0400	13 865 296	961 716						340 699	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	3 180 786	706 465						326 064	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance aérienne, maritime, et transport	Biens	
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises								
Brut – assurance directe	1 641 895							42 203 009
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	1 395 611							23 190 334
Net	246 284							19 012 674
Primes acquises								
Brut – assurance directe	1 641 895							42 203 009
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	1 395 611							23 190 334
Net	246 284							19 012 674
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	627 828							33 553 901
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	629 110							18 387 472
Net	1 282							15 166 429
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Dépenses engagées								
Autres dépenses	299 299							4 194 848
Total des dépenses								4 194 848

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410				1 067 376					1 067 376
Part des réassureurs	R1420				498 693					498 693
Net	R1500				568 683					568 683
Primes acquises										
Brut	R1510				1 067 376					1 067 376
Part des réassureurs	R1520				498 693					498 693
Net	R1600				568 683					568 683
Charge des sinistres										
Brut	R1610				1 303 293					1 303 293
Part des réassureurs	R1620				670 655					670 655
Net	R1700				632 637					632 637
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500				555 828					555 828
Total des dépenses	R2600									555 828

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010	Provisions techniques calculées comme un tout						
R0050	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
	Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
	Meilleure estimation						
	Provisions pour primes						
R0060	Brut	12 056 571 -	219 668				
R0140	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	7 661 054 -	564 988				
R0150	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	4 395 517	345 320				
R0160	Provisions pour sinistres						
	Brut	3 712 351	2 777 233				
R0240	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	1 821 222	2 327 541				
R0250	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	1 891 129	449 692				
R0260	Total meilleure estimation – brut	15 768 921	2 557 565				
R0270	Total meilleure estimation – net	6 286 645	795 012				
R0280	Marge de risque	412 513	77 167				
	Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
R0290	Provisions techniques calculées comme un tout						
R0300	Meilleure estimation						
R0310	Marge de risque						
	Provisions techniques – Total						
R0320	Provisions techniques – Total	16 181 435	2 634 732				
R0330	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	9 482 276	1 762 553				
R0340	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	6 699 159	872 179				

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
R0010	Provisions techniques calculées comme un tout						
R0050	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
	Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
	Meilleure estimation						
	Provisions pour primes						
R0060	Brut	-	1 045 381	-	522 913		
R0140	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	501 960	-	336 243		
R0150	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	-	543 421	-	186 670		
R0160	Provisions pour sinistres						
	Brut		2 923 141		1 057 974		
R0240	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		1 119 066		524 543		
R0250	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		1 804 075		533 431		
R0260	Total meilleure estimation – brut		1 877 759		535 061		
R0270	Total meilleure estimation – net		1 260 654		346 761		
R0280	Marge de risque		88 520		19 205		
	Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
R0290	Provisions techniques calculées comme un tout						
R0300	Meilleure estimation						
R0310	Marge de risque						
	Provisions techniques – Total						
R0320	Provisions techniques – Total		1 966 280		554 266		
R0330	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total		617 106		188 300		
R0340	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie		1 349 174		365 966		

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050				
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut	R0060				10 268 609
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140				6 257 862
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150				4 010 746
Provisions pour sinistres					
Brut	R0160				10 470 699
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240				5 792 372
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250				4 678 327
Total meilleure estimation – brut	R0260				20 739 307
Total meilleure estimation – net	R0270				8 689 073
Marge de risque	R0280				597 405
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290				
Meilleure estimation	R0300				
Marge de risque	R0310				
Provisions techniques – Total					
Provisions techniques – Total	R0320				21 336 712
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330				12 050 234
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340				9 286 478

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année d'accident
	Monnaie	Z0030
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										Somme des années en cours	Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 et +
Précédentes	R0100	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0180	34 933
N-9	23 914 971	3 525 474	282 462	203 507	45 267	35 353	25 117	37 281	5 052	2 402			34 933
N-8	25 162 761	3 456 111	289 292	106 830	55 666	8 221	71 074	16 840	12 563				28 076 886
N-7	R0180	25 289 308	3 884 153	170 251	89 530	37 444	18 129	12 311	2 831				29 199 360
N-6	R0190	25 379 215	3 284 532	264 709	111 049	48 520	12 030	29 372					29 007 957
N-5	R0200	26 328 053	3 330 135	396 829	102 715	34 591	16 360						29 129 425
N-4	R0210	26 436 804	3 855 231	240 300	151 249	65 472							30 208 683
N-3	R0220	24 420 182	4 489 095	735 960	102 717								30 749 055
N-2	R0230	28 554 163	3 852 831	374 350									29 747 954
N-1	R0240	30 173 776	3 552 119										32 781 344
N	R0250	30 345 719											33 725 395
													30 345 719
													303 006 711

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +	
Précédentes	R0100	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360	1 107 677
N-9	21 293 137	1 280 718	611 959	373 428	272 727	-	-	-	869 532	829 669			761 516
N-8	R0170	22 159 351	1 246 695	760 839	392 465	194 654	-	19 872	38 869				36 142
N-7	R0180	21 512 692	1 269 707	774 380	349 994	217 737	-	49 403					45 943
N-6	R0190	22 365 497	1 571 312	916 919	465 389	213 505	19 405						60 330
N-5	R0200	6 741 999	1 558 706	917 095	427 559	38 096	83 780						76 630
N-4	R0210	6 295 288	1 416 396	850 458	99 686	125 384							114 974
N-3	R0220	6 918 969	2 000 535	995 389	850 707								725 177
N-2	R0230	6 967 487	997 960	852 152									753 723
N-1	R0240	5 783 515	1 450 153										1 298 479
N	R0250	5 681 521											5 430 107
													10 470 699

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	31 361 589	31 361 589		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	13 776 795	13 776 795			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	45 138 384	45 138 384	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	45 138 384	45 138 384	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	45 138 384	45 138 384	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	45 138 384	45 138 384	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	45 138 384	45 138 384	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	11 850 591				
Minimum de capital requis	R0600	4 000 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	381%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1127%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	45 138 384	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	31 361 589	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	13 776 795	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	9 911 793		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 752 623		
Risque de souscription en vie	R0030	-		
Risque de souscription en santé	R0040	4 065 944		
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 044 999		
Diversification	R0060	- 4 191 683		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	12 583 675		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 296 032
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 2 029 116
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	11 850 591
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	11 850 591
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.28.01.01
Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	1 828 392

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	6 286 645	16 242 836
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	795 012	1 911 885
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	1 260 654	1 111 037
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	1 522 277
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	346 761	246 284
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _v	R0200	56 012

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	2 667 220	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 884 403
Capital de solvabilité requis	R0310	11 864 224
Plafond du MCR	R0320	5 339 303
Plancher du MCR	R0330	2 966 280
MCR combiné	R0340	2 966 280
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	4 000 000

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	
R0010								
Primes émises								
Brut – assurance directe	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
R0110								
R0120								
R0130								
R0140								
R0200								
Primes acquises								
Brut – assurance directe								
R0210								
R0220								
R0230								
R0240								
R0300								
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe								
R0310								
R0320								
R0330								
R0340								
R0400								
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe								
R0410								
R0420								
R0430								
R0440								
R0500								
R0550								
R1200								
R1300								

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie							Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0150	C0220	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0280	
R1400										
Primes émises										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Primes acquises										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Charge des sinistres										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Variation des autres provisions techniques										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Dépenses engagées										
Autres dépenses										
Total des dépenses										

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010				
Fonds propres de base	R0020				
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050				
Capital de solvabilité requis	R0090				
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100				
Minimum de capital requis	R0110				

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)				
		C0010	C0020				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)				
		C0070	C0080				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

MAPA-MAB VIE
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	395 568
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	395 568
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	- 4 678
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	- 4 678
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	- 4 678
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 353 875
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 024 864
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 152
Total de l'actif	R0500	6 770 781

Passifs		Valeur Solvabilité
		II C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	51 137
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	51 137
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	- 23 813
Marge de risque	R0680	74 949
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	44 396
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	60
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	130 515
Passifs subordonnés	R0850	28 952
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	28 952
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	255 059
Excédent d'actif sur passif	R1000	6 515 722

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200									
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									
Net	R0300									
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400									
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées										
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance de protection juridique C0100	Assistance C0110	Pertes pécuniaires diverses C0120	Santé C0130	Accidents C0140	Assurance aérienne, maritime, et transport C0150	Biens C0160	
Primes émises								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Primes acquises								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Dépenses engagées								
Autres dépenses								
Total des dépenses								

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie			Total	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300			
Primes émises												
Brut	R1410			2 776 253								2 776 253
Part des réassureurs	R1420			5 000								5 000
Net	R1500			2 771 253								2 771 253
Primes acquises												
Brut	R1510			2 776 253								2 776 253
Part des réassureurs	R1520			5 000								5 000
Net	R1600			2 771 253								2 771 253
Charge des sinistres												
Brut	R1610			685 155								685 155
Part des réassureurs	R1620											
Net	R1700			685 155								685 155
Variation des autres provisions techniques												
Brut	R1710											
Part des réassureurs	R1720											
Net	R1800											
Dépenses engagées	R1900			1 769 970								1 769 970
Autres dépenses	R2500											
Total des dépenses	R2600											1 769 970

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	6 388 242	6 388 242		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	127 480	127 480			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	6 515 722	6 515 722	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	6 515 722	6 515 722	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	6 515 722	6 515 722	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	6 515 722	6 515 722	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	6 515 722	6 515 722	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	1 185 782				
Minimum de capital requis	R0600	4 000 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	549%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	163%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	6 515 722	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 388 242	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	127 480	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	109 989	 	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	855 229	 	
Risque de souscription en vie	R0030	479 894		
Risque de souscription en santé	R0040	-		
Risque de souscription en non-vie	R0050	-		
Diversification	R0060	- 325 985	 	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	 	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 119 128	 	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	111 050
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 44 396
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 185 782
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	1 185 782
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

MAPA-MAB VIE
S.28.01.01
Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
---	---

	C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	289 802

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
---	--

	C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations garanties	R0210	
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations discrétionnaires futures	R0220	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	289 802
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	414 002 324

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	289 802
Capital de solvabilité requis	R0310	1 185 782
Plafond du MCR	R0320	1 233 122
Plancher du MCR	R0330	685 068
MCR combiné	R0340	685 068
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	4 000 000

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie						Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0010	C0080	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	
R0010									
Primes émises									
Brut – assurance directe									
R0110									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée									
R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
R0130									
Part des réassureurs									
R0140									
Net									
R0200									
Primes acquises									
Brut – assurance directe									
R0210									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée									
R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
R0230									
Part des réassureurs									
R0240									
Net									
R0300									
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe									
R0310									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée									
R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
R0330									
Part des réassureurs									
R0340									
Net									
R0400									
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe									
R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée									
R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
R0430									
Part des réassureurs									
R0440									
Net									
R0500									
Dépenses engagées									
R0550									
Autres dépenses									
R1200									
Total des dépenses									
R1300									

MAPA-MAB VIE

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
	C0150	C0220	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0280
R1400									
Primes émises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Primes acquises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Charge des sinistres									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Variation des autres provisions techniques									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses engagées									
Autres dépenses									
Total des dépenses									

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance aérienne, maritime, et transport
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					
Total meilleure estimation – brut	R0260					
Total meilleure estimation – net	R0270					
Marge de risque	R0280					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance incendie et autres dommages aux biens C0080	Assurance de responsabilité civile générale C0090	Assurance crédit et cautionnement C0100	Assurance de protection juridique C0110	Assistance C0120	Pertes pécuniaires diverses C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					
Total meilleure estimation – brut	R0260					
Total meilleure estimation – net	R0270					
Marge de risque	R0280					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et maritime, transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout					
R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut					
R0060					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					
R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes					
Provisions pour sinistres					
Brut					
R0160					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					
R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres					
R0250					
Total meilleure estimation – brut					
Total meilleure estimation – net					
Marge de risque					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
R0290					
Provisions techniques calculées comme un tout					
R0300					
Meilleure estimation					
Marge de risque					
R0310					
Provisions techniques – Total					
Provisions techniques – Total					
R0320					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total					
R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite					
R0340					

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés) C0180	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
N-9												R0100
N-8												R0160
N-7												R0170
N-6												R0180
N-5												R0190
N-4												R0200
N-3												R0210
N-2												R0220
N-1												R0230
N												R0240
												R0250
												Total
												R0660
												Pour l'année en cours C0170

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
Précédentes	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
N-9												R0100
N-8												R0160
N-7												R0170
N-6												R0180
N-5												R0190
N-4												R0200
N-3												R0210
N-2												R0220
N-1												R0230
N												R0240
												R0250
												Total
												R0660

MAPA-MAB VIE

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010				
Fonds propres de base	R0020				
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050				
Capital de solvabilité requis	R0090				
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100				
Minimum de capital requis	R0110				

	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie C0140	Activités en vie C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	6 460 294
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	22 010 818
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	223 280 492
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	27 302 940
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	7 042 798
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	137 360 885
Obligations d'État	R0140	2 456 205
Obligations d'entreprise	R0150	96 023 275
Titres structurés	R0160	38 881 405
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	51 177 857
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	396 012
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	30 882 036
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	30 886 714
Non-vie hors santé	R0290	28 153 356
Santé similaire à la non-vie	R0300	2 733 357
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	- 4 678
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	- 4 678
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 392
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 764 073
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 606 371
Autres créances (hors assurance)	R0380	8 248 797
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	17 142 281
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	7 257 526
Total de l'actif	R0500	319 654 077

Passifs		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	142 394 026
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	114 480 908
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	110 471 548
Marge de risque	R0550	4 009 359
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	27 913 118
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	26 086 273
Marge de risque	R0590	1 826 845
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8 481 396
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	4 629 123
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	4 604 672
Marge de risque	R0640	24 452
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 852 273
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	3 813 307
Marge de risque	R0680	38 966
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 776 418
Provisions pour retraite	R0760	2 827 547
Dépôts des réassureurs	R0770	4 005 976
Passifs d'impôts différés	R0780	-
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	3 402 262
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	807 643
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 518 024
Autres dettes (hors assurance)	R0840	22 814 223
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 693
Total du passif	R0900	190 030 209
Excédent d'actif sur passif	R1000	129 623 869

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
Primes émises											
Brut – assurance directe	R0110	58 189 925	12 787 599		20 968 094	31 756 919	105 826	75 585 471	8 036 022		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	18 889 541	1 485 814						408 639		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130										
Part des réassureurs	R0140	13 073 230	217 934		1 428 571	1 653 351	5 995	10 420 151	697 036		
Net	R0200	64 006 236	11 083 851		19 539 523	30 103 568	99 831	65 165 321	6 930 346		
Primes acquises											
Brut – assurance directe	R0210	58 189 925	12 787 599		20 968 094	31 756 919	105 826	75 585 471	8 036 022		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	18 889 541	1 485 814						408 639		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230										
Part des réassureurs	R0240	13 073 230	217 934		1 428 571	1 653 351	5 995	10 420 151	697 036		
Net	R0300	64 006 236	11 083 851		19 539 523	30 103 568	99 831	65 165 321	6 930 346		
Charge des sinistres											
Brut – assurance directe	R0310	45 359 485	6 610 789		8 643 124	25 280 344	91 231	61 723 064	1 410 964		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	14 539 678	1 411 523								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330										
Part des réassureurs	R0340	10 533 439	23 905		491 234	179 534		2 241 640	892 334		
Net	R0400	49 365 724	5 175 360		9 134 358	25 459 878	91 231	59 481 424	2 303 299		
Variation des autres provisions techniques											
Brut – assurance directe	R0410										
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420										
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430										
Part des réassureurs	R0440										
Net	R0500										
Dépenses engagées	R0550	15 142 747	4 063 003		6 766 138	11 293 198	35 156	24 503 640	2 197 407		
Autres dépenses	R1200										
Total des dépenses	R1300										

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)						Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200				
Primes émises												
Brut – assurance directe	4 039 774	3 295 219										214 764 847
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	410 474										16 584 615
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée												
Part des réassureurs	2 423 864	2 960 864										32 880 996
Net	1 205 436	334 355										198 468 467
Primes acquises												
Brut – assurance directe	4 039 774	3 295 219										214 764 847
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	410 474										16 584 615
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée												
Part des réassureurs	2 423 864	2 960 864										32 880 996
Net	1 205 436	334 355										198 468 467
Charge des sinistres												
Brut – assurance directe	2 176 124	2 627 322										153 922 448
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée												13 128 155
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée												
Part des réassureurs	1 750 300	2 736 680										15 722 862
Net	425 824	109 357										151 327 741
Variation des autres provisions techniques												
Brut – assurance directe												
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée												
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée												
Part des réassureurs												
Net												
Dépenses engagées												66 697 692
Autres dépenses	463 855	2 232 549										66 697 692
Total des dépenses												66 697 692

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	C0210 Assurance maladie	C0220 Assurance avec participation aux bénéfices	C0230 Assurance indexée et en unités de compte	C0240 Autres assurances vie	C0250 Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	C0260 Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	C0270 Réassurance maladie	C0280 Réassurance vie	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410			2 776 253	1 764 254					4 540 508
Part des réassureurs	R1420		5 000							5 000
Net	R1500		2 771 253	2 771 253	1 764 254					4 535 508
Primes acquises										
Brut	R1510			2 776 253	1 764 254					4 540 508
Part des réassureurs	R1520		5 000							5 000
Net	R1600		2 771 253	2 771 253	1 764 254					4 535 508
Charge des sinistres										
Brut	R1610			685 155	1 024 069					1 709 224
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700			685 155	1 024 069					1 709 224
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900			382 770	717 564					1 100 335
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									1 100 335

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	100 581 760	100 581 760			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-				
Fonds excédentaires	R0070	-				
Actions de préférence	R0090	-				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-				
Réserve de réconciliation	R0130	22 581 816	22 581 816			
Passifs subordonnés	R0140	-				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	6 460 294				6 460 294
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	129 623 870	123 163 576			6 460 294
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	129 623 870	123 163 576			6 460 294
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	123 163 576	123 163 576			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	129 623 870	123 163 576			6 460 294
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	123 163 576	123 163 576			
Capital de solvabilité requis	R0580	73 107 618				
Minimum de capital requis	R0600	23 844 647				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	177%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	517%				

		C0060				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	129 623 870				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	107 042 054				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-				
Réserve de réconciliation	R0760	22 581 816				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790					

	R0010	R0020	R0030	R0040	R0050	R0060	R0070	R0100	Capital de solvabilité requis brut C0110	USP C0090	Simplifications C0100
Risque de marché									34 760 950		
Risque de défaut de la contrepartie									3 948 904		
Risque de souscription en vie									534 068		
Risque de souscription en santé									20 266 176		
Risque de souscription en non-vie									37 164 540		
Diversification									31 211 267		
Risque lié aux immobilisations incorporelles									-		
Capital de solvabilité requis de base									65 463 371		
Calcul du capital de solvabilité requis									C0100		
Risque opérationnel	R0130								7 644 247		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140								-		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150								-		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160								-		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200								73 107 618		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210								-		
Capital de solvabilité requis	R0220								73 107 618		
Autres informations sur le SCR											
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400										
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410										
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420										
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430										
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440										
Minimum consolidé du SCR groupe	R0470								23 844 647		
Information on other entities											
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance)	R0500										
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - institutions de crédit, gestion d'actif, institutions financières, fonds de placements alternatifs	R0510										
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - fonds de pension	R0520										
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - SCR au titre des entités financières non régulées	R0530										
SCR au titre des participations non contrôlées	R0540										
SCR au titre des autres entités	R0550										

MAPA-MAB SGAM

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - entité en formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
SCR total				
SCR pour les entités incluses par déduction/agrégation	R0560			
SCR	R0570	73 107 618		

Pays	Code d'identification de l'entité	Type de code utilisé pour l'entité	Dénomination légale de l'entité	Type d'entité	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de Contrôle
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FRANCE	LEI/96950077HUKIFX86G66	LEI	MAPA	Entreprise d'assurance Non-Vie	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	ACPR
FRANCE	LEI/969500BLCOJENHFV991	LEI	Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	Entreprise d'assurance Non-Vie	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	ACPR
FRANCE	LEI/969500GLWTW3R01WMF76	LEI	MAPA-MAB VIE	Entreprise d'assurance Vie	Société Anonyme	Non-Mutuelle	ACPR

(cont)

		Critère d'influence			Inclusion dans la supervision Groupe		Calcul de la solvabilité du groupe	
% du capital détenu	% retenu pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Niveau d'influence	% retenu pour la solvabilité du Groupe	OUI/NON	Date de décision en cas d'application de l'article 214	Méthode utilisée et pour la méthode 1, traitement de l'entité
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	
R0010								
Primes émises								
Brut – assurance directe	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
R0110								
R0120								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
R0130								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
R0140								
R0200								
Primes acquises								
Brut – assurance directe								
R0210								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
R0230								
Part des réassureurs								
R0240								
Net								
R0300								
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe								
R0310								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
R0330								
Part des réassureurs								
R0340								
Net								
R0400								
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe								
R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
R0430								
Part des réassureurs								
R0440								
Net								
R0500								
R0550								
Dépenses engagées								
Autres dépenses								
R1200								
Total des dépenses								
R1300								

MAPA-MAB SGAM

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
	C0150	C0220	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0280
R1400									
Primes émises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Primes acquises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Charge des sinistres									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Variation des autres provisions techniques									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses engagées									
Autres dépenses									
Total des dépenses									

	Niveau après prise en compte des mesures branches longues et transitoires	Effet de la mesure transitoire sur les provisions techniques	Effet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêts	Effet de la mise à zéro de l'ajustement pour volatilité	Effet de la mise à zéro de l'ajustement égalisateur
Provisions techniques	R0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Fonds propres de base	R0020				
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050				
SCR	R0090				